

MAGAZINE DE LA

ZLECAf

DEUXIÈME ÉDITION | 2024



**OSER
INVENTER
L'AVENIR DE LA
ZLECAf**



Redéfinir le paysage commercial et économique de l'Afrique : le rôle de la ZLECAf à cet effet



Inventer l'avenir du commerce en Afrique : une vision du commerce des services



Importance Des Douanes Dans Le Fonctionnement Des Zones De Libre-Échange (ZLE)



30 Years of Progress and Partnerships...

Since the dawn of South Africa's democracy, MTN has been at the forefront of connecting Africans to each other and the world. With over 288 million subscribers across 18 markets, MTN has transformed lives through digital access, financial inclusion and infrastructure investments.

From empowering small businesses to improving healthcare and education, MTN's commitment to Africa's growth remains steadfast. With initiatives like Mobile Money and the expansion of high-speed broadband, MTN continues to bridge the digital divide, enabling millions to thrive.

As we look to the future, MTN is committed to shaping Africa's digital landscape, embracing new technologies and driving inclusive growth across the continent.

Move to Africa's next chapter.



UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE COMMERCE



**The AfCFTA:
A NEW ERA OF TRADE**

منطقة التجارة الحرة القارية الأفريقية
حقبة جديدة من التجارة

**La ZLECAf :
UNE NOUVELLE ÈRE POUR
LE COMMERCE**

Produce in Accra,
Compete in Kigali.

اشترى من نيروبي
ادفع في القاهرة

Renforcer l'autonomie
des femmes et des
jeunes en Afrique.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Grace Khoza

Conseillère principale en communication

C'est un honneur et un privilège de présenter la deuxième édition du magazine de la ZLECAf pour l'année 2024. La cellule de communication de la ZLECAf œuvre pour un environnement qui favorise une communication claire autour des objectifs, des succès et des défis de la ZLECAf, afin d'outiller le continent et ses populations. Notre mission est de défendre cette vision ambitieuse, tout en facilitant le précieux dialogue qui est nécessaire pour parvenir au marché unique pour le continent.

Alors que je réfléchis à ce que nous devons transmettre pour informer, éduquer et inspirer à travers ce magazine, j'ai l'honneur de présenter le thème de cette édition et de donner un aperçu de son contexte.

Le thème de cette édition est « *Oser inventer l'avenir de la ZLECAf* », un noble et inspirant appel à l'action, qui nous rappelle les espoirs et les rêves de ceux qui nous ont précédés. Ce thème fort a été récemment repris par le Secrétaire général de la ZLECAf, S.E. Wamkele Mene, lors de son discours au Maroc en juin 2024.

Le thème s'inspire d'une citation du président fondateur du Burkina Faso, feu Thomas Sankara : « *Nous ne pouvez pas accomplir des changements fondamentaux sans une certaine dose de folie. Dans ce cas précis, cela vient de l'anticonformisme, du courage de tourner le dos aux vieilles formules, du courage d'inventer le futur. Il a fallu les fous d'hier pour que nous soyons capables d'agir avec une extrême clarté aujourd'hui. Je veux être un de ces fous.* »

Dès mon plus jeune âge, mes parents m'ont



inculqué les principes du panafricanisme, en me faisant rencontrer des leaders visionnaires comme Thomas Sankara, Robert Sobukwe, Julius Nyerere, Samora Machel, Kenneth Kaunda, Nelson Mandela, Oliver Tambo et Jomo Kenyatta. Ces enseignements continuent d'inspirer mon travail aujourd'hui. Mon éducation dans un foyer panafricain, ancrée dans les valeurs de l'Ubuntu, a façonné ma compréhension du riche héritage de l'Afrique et du potentiel illimité de notre peuple.

La rencontre avec ces grands leaders, pères fondateurs, et mères de l'indépendance de notre continent, est devenue une part importante de mon identité. La mention de cette citation de Thomas Sankara par S.E. Wamkele Mene a non seulement résonné profondément en moi, mais a également renforcé ma détermination à veiller à ce que chaque forme de communication reflète la création du Secrétariat de la ZLECAf ainsi que ses objectifs.

Comme le dit Thomas Sankara, « il faut des

fous » pour oser inventer un continent prospère et indépendant. Cette citation met en lumière non seulement les origines de l'accord de la ZLECAf, mais aussi son rôle dans la réalisation de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

Dans cette édition, nous faisons le point sur les progrès réalisés par le Secrétariat, mais surtout, nous mettons en lumière la vision de la pleine mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf. En effet, il s'agit d'un accord qui renversera la tendance pour l'Afrique, la faisant quitter de la situation d'un continent dépendant des autres en un continent indépendant, passant de la libération politique à la pleine liberté économique.

Thomas Sankara croyait que c'était possible, et grâce à ce moteur de changement qu'est la ZLECAf, nous ne définissons pas seulement la voie à suivre, mais nous articulons également les possibilités.

À travers cette édition, nous vous invitons à explorer le champ des possibles, alors que nous travaillons à la concrétisation de cet Accord dans son intégralité. Laissez-nous vous montrer le potentiel des Africains à commercer entre eux, à célébrer notre unité et à réfléchir à un passé qui a créé des

frontières artificielles et semé la division, conduisant à une incapacité à reconnaître nos responsabilités et nos réalisations communes. Un passé qui nous a laissés dépendants des marchés extérieurs, nous reléguant à la périphérie de l'économie mondiale.

En regardant vers l'avenir, nous espérons vous inciter, chers lecteurs, à reconnaître la valeur de chacun en tant qu'Africains. Laissez-nous vous montrer que les rêves de nos pères fondateurs ne sont pas différés, mais qu'ils sont vibrants de possibilités. Laissez-nous allumer en vous un sentiment de fierté africaine, un état d'esprit collectif qui a accompli l'extraordinaire. Par-dessus tout, laissez-nous vous encourager à faire vos propres pas alors que nous marchons ensemble vers l'Afrique que nous désirons, un continent qui se présente comme une force économique mondiale.

Nous sommes honorés de vous présenter cette édition et espérons pouvoir continuer à nous engager à bâtir ensemble l'Afrique que nous voulons.

En parcourant cette édition, n'oubliez pas qu'il ne s'agit pas d'un simple rêve, mais d'une responsabilité partagée pour en faire une réalité. Ensemble, nous parviendrons à l'Afrique que nous voulons.

“

Thomas Sankara pensait que c'était possible, et grâce à ce moteur du changement, la ZLECAf, nous ne sommes pas seulement définir le chemin à parcourir, mais aussi articuler les possibilités.



TABLE DES MATIÈRES



MOT DU BUREAU DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

6

ARTICLES DE FOND

COMMERCE DES BIENS ET CONCURRENCE – **MOHAMED ALI | 10**

INVENTER L'AVENIR DU COMMERCE EN AFRIQUE : UNE VISION DU COMMERCE
DES SERVICES - **EMILY MBURU - NDORIA | 10**

LA POLITIQUE DE CONCURRENCE COMME CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION DU COMMERCE
AFRICAIN - **MALICK DIALO | 13**

LE PROTOCOLE DE LA ZLECAF SUR L'INVESTISSEMENT – **PATIENCE OKALA | 28**

ACCÉLÉRER L'AVENIR DE L'AFRIQUE : LE RÔLE DE LA ZLECAF DANS LA CRÉATION D'UNE
INDUSTRIE AUTOMOBILE DYNAMIQUE EN AFRIQUE - **THEMBA KHUMALO | 19**

L'ACCORD COMMERCIAL NUMÉRIQUE DE LA ZLECAF : L'AUBE D'UNE NOUVELLE ÈRE
COMMERCIALE EN AFRIQUE - **DR. TALKMORE CHIDEDE | 31**

PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE CERTIFICATION D'ORIGINE DE LA
ZLECAF - **DEMITTA GYANG | 36**



HISTOIRES DE SUCCÈS

UNE CONVERSATION FRANCHE AVEC LA NOUVELLE CHEFFE DE CABINET DE LA ZLECAF – **GRACE KHOZA | 38**

MÉCANISME D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF (AFIRM) – **DR. HALIMA NOOR ABDI | 42**

IMPORTANCE DES DOUANES DANS LE FONCTIONNEMENT DES ZONES DE LIBRE-ÉCHANGE - **DEMITTA GYANG | 47**

DÉMANTÈLEMENT DES BARRIÈRES COMMERCIALES ET COMMENT LA ZLECAF PEUT LIBÉRER LE POTENTIEL
ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE - **POONAM MOHUN | 16**

EXPLOITER LA PUISSANCE DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN POUR FAVORISER LE SUCCÈS DE
LA ZLECAF - **CYNTHIA E. GNASSINGBE | 34**

ARTICLE DU NIC : LE RÔLE DES COMITÉS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DANS LE SUCCÈS
DE LA ZLECAF – **YAFIKA CHITANDA ET JOSE LUIS TAVARES SEMEDO | 44**



PLEINS FEUX SUR LA JEUNESSE

LETRE À LA JEUNESSE AFRICAINE – **HONORABLE MINISTRE
PRUDENCE SEBAHIZI | 49**

LA VOIX DES JEUNES : OSEZ INVENTER L'AVENIR | **52**

OSER INVENTER : L'HISTOIRE VISUELLE DERRIÈRE

L'AVENIR AUDACIEUX DE LA ZLECAF - **ELVIS BLEWUBE | 56**

ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTEUR EN CHEF : **GRACE KHOZA**

RÉDACTEUR : **YAFIKA CHITANDA**

RECHERCHE & MÉDIAS: **ELYDORA MATUBANZILA, FATOUMATA DIATTA, ELVIN OWUSU**

AMÉNAGEMENT ET CONCEPTION: **ELVIS BLEWUBE**

PHOTOGRAPHIE: **PAUL MENSAH, SANNI HALLIL**



Standard Bank

Business & Commercial

Also trading as Stanbic Bank



🔍 | Standard Bank Business & Commercial Banking

L'honneur qui nous est fait... et l'avenir que nous créons ensemble

En tant que Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf, c'est à la fois un honneur et une responsabilité de réfléchir aux réalisations remarquables de l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) tout en reconnaissant les défis qui nous attendent.

De prime abord, je remercie sincèrement les dirigeants politiques de ce continent de m'avoir confié un second mandat à la tête du Secrétariat de la ZLECAf lors de la 37^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine.

On ne saurait trop insister sur l'importance des dirigeants politiques du continent. Le soutien politique des dirigeants africains a joué un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de la ZLECAf. Par l'intermédiaire de l'Union africaine, nos dirigeants n'ont cessé de souligner l'importance de la ZLECAf lors de leurs sommets et dans leurs résolutions, exhortant les États membres à ratifier et à mettre en œuvre rapidement l'Accord. L'engagement inébranlable des dirigeants africains a renforcé l'importance de la ZLECAf en tant que pierre angulaire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui prévoit un continent prospère et intégré.

La ZLECAf n'est pas seulement un accord commercial ; c'est un engagement ambitieux en faveur de l'intégration économique, du développement durable et de la création d'un marché africain unifié. Avec le soutien total de l'Union africaine (UA) et de ses États membres, nous ouvrons la voie à un continent prospère et résilient. Depuis sa création, la ZLECAf a accompli des progrès significatifs dans la réalisation de ses objectifs. L'Accord vise à réduire les droits de douane sur 90 % des marchandises, favorisant ainsi le commerce intra-africain. De nombreux pays ont déjà commencé à éliminer les droits de douane, créant ainsi un marché plus compétitif. Les premières données indiquent une tendance positive, avec une augmentation des flux commerciaux entre les États membres. La ZLECAf met l'accent sur l'importance des petites et moyennes entreprises (PME), en leur offrant la possibilité d'accéder à des marchés plus importants. Cette autonomisation est essentielle à la création d'emplois et à la résilience économique.

En outre, l'Accord encourage le développement de chaînes de valeur régionales, permettant aux pays africains de collaborer à la production et à l'exportation de biens. Cela permet non seulement d'améliorer la productivité, mais aussi de renforcer les liens économiques entre les nations. L'élaboration de divers protocoles, dont les derniers sur l'investissement, la propriété intellectuelle et le commerce numérique, jette des bases solides pour une intégration économique globale.

Mise en œuvre intégrale de la ZLECAf : un aperçu de l'avenir

La mise en œuvre intégrale de la ZLECAf transformerait le paysage du commerce intra-africain, en créant un environnement économique plus intégré et plus dynamique. Avec l'élimination des droits de douane sur 90 % des marchandises, les pays africains connaîtraient une réduction spectaculaire de leurs coûts commerciaux. Les produits africains seraient ainsi plus compétitifs sur les marchés régionaux, ce qui encouragerait le commerce transfrontalier. L'harmonisation des réglementations et des normes commerciales entre les États membres faciliterait les flux commerciaux. Les entreprises ne seraient plus confrontées à des complexités dans différents environnements réglementaires, ce qui se traduirait par une efficacité accrue et une réduction des coûts de transaction.



La ZLECAf n'est pas seulement un accord commercial ; c'est un engagement ambitieux en faveur de l'intégration économique, du développement durable et de la création d'un marché africain unifié. Avec le soutien total de l'Union africaine (UA) et de ses États membres, nous ouvrons la voie à un continent prospère et résilient.

Les PME bénéficieraient d'un accès sans précédent à des marchés plus vastes sur l'ensemble du continent. Cela leur permettrait d'étendre leurs activités, de diversifier leurs offres de produits et de créer des emplois, contribuant ainsi à la résilience et à la croissance économiques. Le renforcement de la collaboration entre les pays conduirait à la mise en place de chaînes d'approvisionnement régionales. En s'approvisionnant localement en matériaux et en composants, les entreprises africaines peuvent réduire leur dépendance à l'égard des fournisseurs extérieurs, ce qui favorise l'autosuffisance économique. La ZLECAf créerait également un climat d'investissement plus attractif en offrant un marché plus vaste et plus intégré. L'augmentation des investissements étrangers et nationaux conduirait au développement des infrastructures, aux progrès technologiques et à la création d'emplois.

En outre, la ZLECAf donnerait plus de pouvoir aux groupes marginalisés. Des initiatives ciblées pourraient aider les femmes et les jeunes à accéder au financement, à la formation et au mentorat, ce qui leur permettrait de participer activement à l'économie. La concurrence accrue résultant d'un marché unifié stimulerait l'innovation parmi les entreprises africaines. Les entreprises seraient incitées à développer de nouveaux produits et services, ce qui stimulerait la productivité et la croissance économique. L'interdépendance économique favorisée par la ZLECAf pourrait également contribuer à une plus grande stabilité politique sur le continent. En créant des intérêts communs entre les nations, l'Accord pourrait promouvoir la paix et la coopération.

Faire preuve d'audace et de « folie » dans la réalisation de l'Accord de la ZLECAf

Les mots puissants de Thomas Sankara résonnent profondément dans le contexte de l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Pour transformer cette initiative visionnaire en une réalité tangible, nous devons faire preuve de courage, de créativité et d'un soupçon de « *folie* », comme l'indique Sankara, et adopter des innovations ambitieuses pour faire face aux complexités de l'intégration économique. La création d'un avenir qui incarne la vision de Sankara nécessite un environnement où la collaboration est florissante. Les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile peuvent favoriser l'innovation. Les plateformes de collaboration facilitent le partage des ressources, des connaissances et des technologies, ce qui permet de trouver de nouvelles solutions aux obstacles au commerce. Les projets conjoints entre pays, tels que les développements d'infrastructures régionales ou les foires commerciales, peuvent promouvoir l'unité et les objectifs communs, renforçant l'idée que l'action collective est essentielle au progrès.

Un avenir façonné par l'audace doit également donner la priorité à l'éducation et au renforcement des capacités. Encourager l'esprit d'entreprise par des initiatives ciblées de formation et de financement peut permettre à une nouvelle génération d'hommes et de femmes « *fous* » de s'épanouir. Les jeunes entreprises innovantes peuvent jouer un rôle moteur dans la transformation des pratiques commerciales et l'exploration de nouveaux marchés. Investir dans des programmes de développement des compétences adaptés aux besoins de la ZLECAf peut doter les individus des outils nécessaires pour naviguer dans les complexités d'un marché unifié, en encourageant une culture de l'innovation et de la résilience. La technologie est un élément clé de la transformation et doit être au premier plan de nos efforts. Le développement de plateformes numériques facilitant le commerce, telles que les places de marché pour le commerce électronique, peut améliorer l'accès aux biens et aux services par-delà les frontières, rendant ainsi la ZLECAf plus accessible.

En fin de compte, la réalisation de la ZLECAf dépend d'un engagement politique fort. Les dirigeants visionnaires doivent embrasser la « *folie* » des idées audacieuses, en se faisant les champions de réformes radicales qui repoussent les limites de la politique traditionnelle et des accords commerciaux. Un dialogue permanent entre les États membres, la société civile et le secteur privé peut permettre de cultiver une vision commune, garantissant que toutes les parties prenantes s'investissent dans la mise en œuvre réussie de la ZLECAf. Enfin, l'appel de Thomas Sankara à une « *certaine dose de folie* » — le courage de rompre avec les anciens paradigmes et d'innover — fournit un cadre essentiel pour favoriser un environnement propice qui profite à tous les citoyens africains. En adoptant un leadership transformateur, nous pouvons garantir la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf et libérer tout son potentiel.



Transforming Africa's Trade

Afreximbank champions Africa's long-term growth and prosperity.

For 30 years, the Bank has been deploying innovative structures to deliver financing solutions that support the transformation of the structure of Africa's trade, accelerating industrialisation and intra-regional trade, thereby boosting economic expansion in Africa.

Subsidiaries:



Specialized Initiatives:

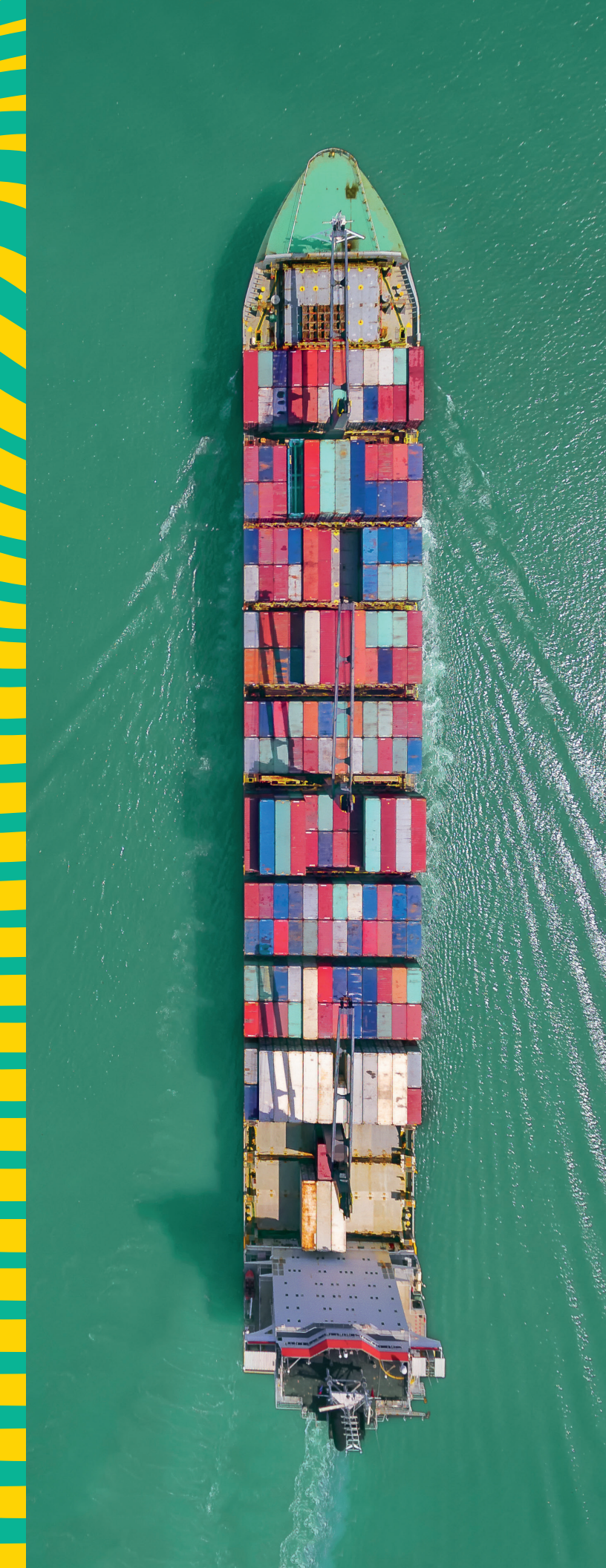


ATG Digital Trade Ecosystem:



Discover more @afreximbank.com

Like, comment and share Afreximbank content





Redéfinir le paysage commercial

et économique de l'Afrique :

le rôle de la ZLECAf à cet effet

Mohamed Ali

Directeur du Commerce des Marchandises et de la Concurrence

Que s'est-il passé jusqu'à présent dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises ?

La phase actuelle de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en 2024 est cruciale pour l'évolution du programme de développement du continent. On prévoit que d'ici 2035, la libéralisation du commerce dans le cadre de la ZLECAf permettra à plus de 30 millions d'Africains de sortir de la pauvreté. Un rapport de la CNUCED de 2019 estime que les progrès vers la ZLECAf pourraient créer des gains de bien-être de 16,1 milliards de dollars et stimuler le commerce intra-africain de 33 %.

L'on note des avancées significatives depuis l'entrée en vigueur de la ZLECAf, avec 54 des 55 États membres de l'Union africaine (UA) ayant signé l'accord. En outre, 47 pays l'ont ratifié et 47 États parties ont ouvert leurs économies au commerce préférentiel de marchandises en dessous du seuil de 90 % de la catégorie A. D'autres avancées ont également été réalisées concernant les règles d'origine de la ZLECAf, avec l'accord actuel représentant 92,43 %, ce qui signifie que les marchandises conformes aux règles d'origine de la ZLECAf sont éligibles au traitement tarifaire préférentiel.

Les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf ont officiellement débuté le 1er janvier 2021. Toutefois, aucune transaction commerciale n'a eu lieu cette année-là en raison de plusieurs obstacles à la mise en œuvre, tels que la nécessité de finaliser les négociations sur les règles d'origine et les offres tarifaires d'accès au marché, aggravées par la reprise en cours des économies africaines après la pandémie de COVID-19.

En 2022, le Secrétariat de la ZLECAf a lancé l'Initiative pour le commerce guidé, à laquelle ont participé six (06) États parties éligibles, à savoir le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice et le Rwanda, qui se sont portés volontaires pour initier des échanges commerciaux entre eux. En outre, la Tanzanie, la Tunisie et l'Afrique du Sud ont également participé à des activités commerciales.

En 2024, l'intérêt pour la participation à l'Initiative pour le commerce guidé a considérablement augmenté, 39 États parties ayant exprimé leur intention. La ZLECAf promet d'ouvrir d'importantes opportunités économiques et de stimuler les économies africaines, la positionnant comme une force de transformation potentielle pour le continent. Depuis le lancement de l'Initiative pour le commerce guidé en octobre 2022, l'initiative a joué un rôle crucial dans l'amélioration des échanges entre les États parties au sein de diverses communautés économiques régionales (CER) à travers l'Afrique. En outre, la portée de l'initiative a été élargie pour faciliter les opportunités commerciales et d'investissement dans un plus large éventail de produits et de nations.

Il est important de noter que le rôle de la GTI va au-delà de la simple facilitation des échanges. La GTI contribue à renforcer les capacités des États parties et de leurs entreprises en matière d'exportation en leur offrant un soutien et des conseils spécialisés. Il s'agit notamment d'évaluer de manière exhaustive l'état de préparation à l'exportation, en examinant la capacité de production, les normes de qualité, le respect de la réglementation et les informations sur le marché.

Quel est l'avenir du commerce et de la libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAf ?

Selon les prévisions de la Banque mondiale, la ZLECAf pourrait accroître les exportations africaines vers d'autres régions de 32 % d'ici 2035. En outre, elle devrait entraîner une augmentation significative des investissements directs étrangers, avec des estimations allant de 111 % à 159 %. L'accord de la ZLECAf promet d'améliorer les perspectives commerciales et de croissance de l'Afrique.



D'ici 2026, cinq ans après le début des échanges commerciaux en 2021, on prévoit que les pays africains en développement auront complètement libéralisé toutes les marchandises relevant de la catégorie du seuil de 90 %. En outre, ils devraient atteindre un niveau de libéralisation commerciale de 50 % pour les marchandises sensibles, qui représentent 7 % du total. Pour ce qui est des pays les moins avancés d'Afrique, on s'attend à ce qu'ils aient entièrement libéralisé les biens classés sous le seuil de la catégorie A d'ici 2031, et qu'ils aient entièrement libéralisé les marchandises sensibles d'ici 2033.

La libéralisation complète du marché africain d'ici 2033, couvrant au moins 97 % du total des lignes tarifaires, combinée à des règles d'origine pleinement convenues de la ZLECAf, offre une opportunité unique pour le commerce et l'industrialisation de l'Afrique de transcender le modèle colonial d'extraction des ressources.

À l'heure actuelle, les importations annuelles moyennes de l'Afrique comprennent 46 milliards de dollars pour les véhicules et les pièces détachées, 30 milliards de dollars pour les véhicules automobiles et les pièces détachées, 30 milliards de dollars pour les véhicules automobiles et les pièces détachées, 46 milliards de dollars pour les véhicules automobiles et les pièces détachées, 30 milliards de dollars pour les produits textiles, les vêtements et le cuir, 19 milliards de dollars pour les produits pharmaceutiques et 29 milliards de dollars pour les céréales.

La ZLECAf peut favoriser la diversification des voies de croissance et d'exportation, ce qui se traduira par un cycle durable de développement économique robuste et l'élargissement de l'assiette fiscale, ce qui, par ricochet, va améliorer la stabilité budgétaire et la gestion de la dette de l'Afrique.





Renforcer le secteur privé

Au cœur de cette transformation se trouve le secteur privé, moteur de la création d'emplois, de la diversification économique et du commerce intra-africain. On estime que le secteur privé africain représente environ 80 % de la production totale, 67 % des investissements et emploie 90 % de la population en âge de travailler. Dans ce contexte, il est impératif de donner aux chefs d'entreprise les moyens de s'épanouir, de leur fournir les outils, les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour prospérer dans le paysage sans frontières de la ZLECAf.

L'implication du secteur privé, parallèlement aux efforts des pouvoirs publics, est essentiel à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf et pour assurer un développement durable dans le cadre de l'Accord. Toutefois, les informations recueillies jusqu'à présent révèlent la nécessité de créer des agrégateurs commerciaux, sous la forme de sociétés commerciales nationales ou continentales, pour tirer parti des économies à grande échelle. Ces sociétés pourraient se charger de l'agrégation, de la consolidation et de la distribution des exportations et des importations, en offrant des services de soutien tels que l'entreposage, l'expédition, la commercialisation, le financement et l'assurance. Il est important de souligner le rôle essentiel du secteur privé dans la production et le commerce dans le contexte de l'Accord.

En saisissant pleinement les opportunités offertes par la ZLECAf, les pays africains peuvent ouvrir une nouvelle ère de transformation industrielle. Pour ce faire, nous devons placer la ZLECAf au cœur des efforts de l'Afrique en matière de production manufacturière. En alignant les politiques et les initiatives sur les objectifs de la ZLECAf, l'Afrique peut se positionner comme une puissance manufacturière pour le monde entier.

Appel à l'action et conclusion

Repenser la transformation de l'Afrique n'est pas seulement une option, c'est une nécessité. La ZLECAf représente une occasion historique pour l'Afrique de redéfinir ses économies, en les rendant plus compétitives, innovantes et durables. En tirant parti de la ZLECAf, les pays africains peuvent ouvrir de nouvelles perspectives de croissance, créer des emplois et améliorer le bien-être économique général des populations du continent.

Le chemin à parcourir n'est pas sans défis, mais avec une détermination et une vision collectives, l'Afrique peut se transformer et ouvrir la voie à une nouvelle ère de prospérité pour tous. Le moment est venu de faire tomber les barrières, de briser les cloisonnements et de construire des ponts qui relient les marchés, les industries et les populations. La ZLECAf offre une plateforme pour favoriser une Afrique où la circulation des biens, des services et des idées ne connaît pas de frontières et où la créativité de nos populations alimente l'essor collectif.

Les dirigeants, les innovateurs et les rêveurs de tout le continent sont désormais appelés à oser inventer, à remodeler l'avenir de l'Afrique et à construire un continent uni, prospère et compétitif à l'échelle mondiale.

Il est temps d'agir. L'esprit de Thomas Sankara nous rappelle le pouvoir de l'autonomie et de la détermination. Avec cet esprit, nous pouvons forger un avenir meilleur, plus équitable et plus durable pour tous les Africains. Ensemble, nous pouvons créer l'Afrique que nous voulons, une Afrique où l'innovation, l'esprit d'entreprise et la puissance de l'esprit humain sont les moteurs de notre réussite collective.



La politique de concurrence de la ZLECAf comme catalyseur de la transformation du commerce africain

🏠 Par **Malick Diallo**, Responsable des Recours Commerciaux

La concurrence constitue la pierre angulaire d'une économie de marché prospère. Les entreprises cherchent souvent à maximiser leurs profits par le biais de stratégies qui peuvent être considérées comme anticoncurrentielles, comme la formation de cartels, l'imposition de restrictions aux fournisseurs, la pratique de prix excessifs, l'évitement de la concurrence par le biais de fusions et d'acquisitions ou l'abus de leur pouvoir de marché. Ces pratiques anticoncurrentielles peuvent avoir un impact négatif sur le commerce intra-africain en cloisonnant les marchés et en concentrant le pouvoir de marché entre les mains de quelques grandes entreprises.

La ZLECAf vise à créer un marché unique pour les biens et services dans les 55 pays africains, favorisant ainsi le commerce intra-africain et réduisant la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs. L'élimination effective des barrières tarifaires et non tarifaires entre les États parties à la ZLECAf crée de nouvelles opportunités de concurrence sur un marché continental plus vaste. Les entreprises doivent pouvoir tirer parti du marché unique pour se développer et innover sans être entravées par des pratiques anticoncurrentielles. Par conséquent, la politique de concurrence au sein de la ZLECAf joue un rôle essentiel dans la promotion d'une concurrence loyale, l'amélioration de l'efficacité du marché, la protection des consommateurs et l'encouragement du progrès économique.

Le Protocole de la ZLECAf sur la politique de concurrence (le Protocole) joue un rôle essentiel dans la promotion de la concurrence en Afrique. L'adoption du Protocole représente une avancée essentielle dans le processus

d'intégration en Afrique. Le Protocole vise à éliminer les comportements anticoncurrentiels et les pratiques commerciales restrictives afin d'améliorer l'efficacité du marché et de faciliter une croissance inclusive. Il garantit que les avantages de la libéralisation du commerce ne sont pas compromis par des activités anticoncurrentielles. En garantissant une concurrence loyale sur tout le continent, le Protocole favorise une réduction des prix à la consommation et améliore les pratiques commerciales qui sont essentielles au progrès socio-économique de l'Afrique.

Le Protocole s'applique à toutes les activités économiques menées par des personnes physiques ou morales au sein de la ZLECAf ou ayant un impact substantiel sur celle-ci, en particulier celles ayant une portée continentale. Il comprend des dispositions relatives aux accords restrictifs, aux abus de position dominante, aux fusions et acquisitions ainsi qu'à l'exploitation de la dépendance économique. Ces pratiques sont interdites dans la mesure où elles empêchent, faussent ou restreignent la concurrence sur le marché de la ZLECAf et sont incompatibles avec le fonctionnement efficace de ce marché. Le Protocole ne s'étend pas aux cas où les autorités nationales de la concurrence sont compétentes.

Le Protocole porte création de l'Autorité de la concurrence de la ZLECAf et du Tribunal de la concurrence de la ZLECAf. L'Autorité fonctionnera comme une institution autonome chargée de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions du Protocole, y compris l'approbation des fusions. Le Tribunal est un organe indépendant chargé de statuer sur les recours découlant des décisions prises par l'Autorité. L'une des particularités de la politique de



concurrency de la ZLECAf est son objectif ambitieux d'harmoniser les lois et pratiques en matière de concurrence dans tous les États membres africains. Cet alignement garantit des règles cohérentes pour les entreprises opérant au-delà des frontières, favorise une concurrence loyale et élimine les avantages déloyaux ou les barrières à l'entrée. En normalisant les réglementations en matière de concurrence, la ZLECAf vise à créer un marché dynamique et compétitif qui permet aux entreprises de prospérer. L'objectif ultime est d'établir un régime de concurrence harmonisé et intégré pour l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La politique de concurrence de la ZLECAf se distingue également par l'accent mis sur le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays africains. Reconnaissant les différents niveaux de développement et de ressources des différents pays, la Politique permet aux États parties de renforcer leurs capacités institutionnelles afin de faire respecter les lois sur la concurrence. Cette assistance comprend des programmes de formation, le partage des meilleures pratiques et la promotion de la coopération entre les États membres. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la ZLECAf garantit que tous les pays sont équipés pour mettre en œuvre et faire respecter efficacement les règles de concurrence.

L'Afrique a fait des progrès considérables en ce qui concerne la technologie, avec une adoption d'Internet en hausse de 17 % par an depuis 2013. Ces avancées ont stimulé la croissance de la fintech, de l'inclusion numérique et de l'inclusion financière. Cependant, il existe encore d'importantes possibilités d'améliorer l'accès abordable à Internet, l'emploi numérique, les services numériques et les outils numériques. L'évolution vers la digitalisation des activités économiques et l'importance croissante des plateformes numériques, y compris les plateformes en ligne, posent des défis fondamentaux aux cadres réglementaires actuels régissant les marchés, le droit de la concurrence et la politique industrielle.

Le Protocole représente une avancée positive dans la résolution des problèmes liés aux déséquilibres de pouvoir importants entre les entreprises dominantes et leurs homologues dépendantes, notamment les entreprises dominantes sur les marchés en ligne ou numériques. Il interdit explicitement aux entités dominantes, appelées « gardiens », d'exploiter leur avantage économique sur les clients ou les fournisseurs. Le Protocole vise à créer un environnement qui favorise l'innovation, équilibre l'influence





des grandes plateformes numériques et protège les intérêts des petites entreprises et des start-ups. En établissant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises numériques de toutes tailles, il vise à améliorer les choix offerts aux consommateurs.

En outre, la politique de concurrence de la ZLECAf tient compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME). Les PME sont un moteur essentiel de la croissance économique en Afrique, mais elles sont souvent confrontées à des obstacles à l'entrée et à une concurrence déloyale de la part des grandes entreprises. La politique de concurrence vise à créer des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises, y compris les PME, en s'attaquant à des problèmes tels que les pratiques commerciales déloyales et les réglementations restrictives. Par exemple, lors d'une évaluation de fusion, le Protocole exige que l'Autorité continentale évalue l'impact de la fusion proposée sur la capacité des PME à soutenir une concurrence efficace, dans le cadre de ses considérations d'intérêt public. Cette focalisation sur la promotion d'une concurrence loyale entre les entreprises de toutes tailles est un autre aspect qui distingue la politique de concurrence de la ZLECAf.

En conclusion, la politique de concurrence de la ZLECAf est une approche unique et innovante pour promouvoir une concurrence loyale au sein de la zone de libre-échange africaine. En établissant des organismes continentaux pour faire respecter la concurrence, en fournissant un soutien au renforcement des capacités des États parties et en s'attaquant aux défis spécifiques propres à l'Afrique, notamment la protection de la compétitivité des PME, la politique vise à créer un environnement propice à la croissance des entreprises et au développement économique. Alors que la ZLECAf continue d'évoluer et de s'étendre, la politique de concurrence jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de l'avenir du commerce en Afrique. En mettant l'accent sur l'innovation, la compétitivité et le développement économique, la politique de concurrence de la ZLECAf a le potentiel d'ouvrir la voie à un avenir prospère et inclusif pour le continent. Il est essentiel que les gouvernements africains et les organisations régionales accordent la priorité à la mise en place de mécanismes solides de mise en œuvre de la concurrence et collaborent à tous les niveaux pour favoriser un environnement concurrentiel qui profite à la fois aux entreprises et aux consommateurs.

Démantèlement Des Obstacles Au Commerce Et Moyens Par Lesquels La ZLECAf Peut Libérer Le Potentiel Économique De L'Afrique

Par **Poonam Mohun**, chef de MNT Division



Alors que nous nous efforçons de façonner l'avenir que nous voulons et de construire un avenir meilleur, la nature du commerce continental évolue. Il ne sera plus dominé par les tarifs douaniers, mais se concentrera plutôt sur la qualité, les normes et la conformité aux exigences du marché. Cette évolution aura un impact particulier sur les exportateurs et les importateurs, en particulier ceux des économies plus petites et plus vulnérables, qui sont souvent confrontés à des mesures non tarifaires (MNT) dans leurs opérations commerciales quotidiennes.

Les MNT sont définies comme des « mesures politiques sur les exportations et les importations, autres que les tarifs douaniers ordinaires, qui peuvent potentiellement affecter le commerce international des marchandises. Il s'agit d'exigences, de règles ou de réglementations obligatoires imposées par les gouvernements des pays exportateurs, importateurs ou de transit ». Les MNT deviennent des barrières non tarifaires (BNT) lorsque les exportateurs et les importateurs les perçoivent comme trop complexes et contraignantes.

Bien que les mesures non tarifaires soient souvent mises en œuvre avec de bonnes intentions, notamment à des fins de santé publique, leur complexité et leur fréquence affectent de manière disproportionnée les flux commerciaux des pays les plus vulnérables. Dans certains cas, elles sont considérées comme des mesures protectionnistes. Quelle que soit l'intention, les mesures non tarifaires imposent souvent des coûts supplémentaires, réduisant la compétitivité commerciale, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) des économies émergentes. Le problème ne réside pas toujours dans les mesures elles-mêmes, mais dans les obstacles procéduraux qui leur sont associés, qui



peuvent avoir de graves conséquences pour le commerce.

L'objectif ultime de la ZLECAf est d'éliminer ces obstacles, d'améliorer l'environnement des affaires et de favoriser la croissance, tout en mobilisant les efforts pour réduire la pauvreté. L'un des principaux objectifs est d'accroître la transparence en diffusant des informations pertinentes sur les MNT aux parties prenantes à travers le continent.

Obstacles au Commerce Africain

Les mesures non tarifaires comprennent des mesures telles que les évaluations de conformité, les exigences techniques, les règles d'origine et les certificats d'origine associés, qui sont utilisées pour déterminer si un produit est éligible au traitement préférentiel dans le cadre de la ZLECAf. Ces mesures sont souvent considérées comme contraignantes par les entreprises. Dans le secteur agricole, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), destinées à protéger la vie humaine, animale et végétale (par exemple, les exigences telles que les limites de tolérance), présentent souvent des défis importants. De nombreux pays mettent continuellement à jour leurs normes de qualité et de sécurité alimentaire, parfois sans préavis ni transparence adéquats.

Les évaluations de conformité font référence aux procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation (telles que les tests) qui confirment qu'un produit répond aux exigences techniques et aux normes obligatoires imposées par le pays importateur. Ces deux catégories sont généralement connues sous le nom de mesures SPS et d'obstacles techniques au commerce (OTC). Elles sont inévitables pour la plupart des produits agricoles, car elles sont mises en place pour répondre à des objectifs de politique publique, tels que la protection des consommateurs. Les entreprises, en particulier les PME et les entreprises dirigées par des femmes, trouvent généralement ces réglementations contraignantes en raison des retards et des coûts associés.

En outre, les exigences linguistiques pour l'étiquetage des produits, compte tenu de la diversité des langues sur le continent (par exemple, l'arabe, le portugais, l'anglais et le français), posent un autre défi. Les entreprises

africaines sont également confrontées à des lacunes en matière d'infrastructures et à des retards importants dans les administrations locales et partenaires, ce qui peut avoir de graves conséquences, en particulier pour les produits périssables.

Qui applique les MNT ?

De nombreux obstacles au commerce sont liés aux pays partenaires dans le cadre d'accords de libre-échange (ALE) ou d'accords commerciaux régionaux (ACR) existants. Par exemple, entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ou entre la Tanzanie et ses voisins dans le cadre de cadres régionaux tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ou la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les pays enclavés, comme le Rwanda, sont confrontés à des obstacles particulièrement graves, notamment des retards et des frais liés au transit. En plus des exigences gouvernementales, les exportateurs sont parfois confrontés à des normes onéreuses imposées par des clients privés, comme les certificats de commerce équitable pour des produits comme le café ou le thé. Les coûts et les délais associés à ces certificats constituent des obstacles importants pour les exportateurs.

L'avenir que nous voulons

Il est essentiel de lever les obstacles au commerce pour renforcer l'intégration commerciale entre les États parties à la ZLECAf. Plusieurs initiatives de la ZLECAf s'attaquent à ces défis. Par exemple, les accords de reconnaissance mutuelle entre les organismes d'évaluation de la conformité simplifieront les échanges commerciaux grâce à la coopération en matière de normes, de réglementations techniques et d'accréditation.

Le Secrétariat de la ZLECAf est également en train de mettre au point un système de notification électronique qui permettra aux États parties de partager en temps utile les mises à jour sur les mesures SPS et OTC, les analyses de risques ou les avis scientifiques, le statut des parasites ou des maladies, les contrôles officiels, les risques en matière de sécurité alimentaire et

les restrictions de quarantaine. Cela améliorera la transparence et réduira les délais de procédure. En outre, des dialogues axés sur les résultats avec les partenaires régionaux et les pays voisins sont essentiels pour lever les obstacles au commerce. Les autorités locales doivent continuer à dialoguer avec les partenaires commerciaux et à s'attaquer aux obstacles au commerce interne. Un dialogue efficace entre les décideurs politiques et le secteur privé est essentiel pour élaborer des politiques durables et répondre aux préoccupations. La mise en place de guichets uniques pour le traitement des documents, ainsi que de points d'information uniques pour les documents commerciaux, peut considérablement faciliter les processus commerciaux.

L'élimination des barrières commerciales permettra aux États parties à la ZLECAf de prendre des mesures importantes pour améliorer l'environnement commercial. Nous devons oser inventer un avenir sans barrières non tarifaires, un avenir où les échanges commerciaux se dérouleront sans heurts sur tout le continent.

Le Secrétariat de la ZLECAf lance l'application mobile NTB

Dans le cadre d'une initiative innovante visant à rationaliser les échanges commerciaux en Afrique, le Secrétariat de la ZLECAf a lancé une version mobile de son mécanisme en ligne de gestion des barrières non tarifaires (BNT). Cette application innovante permet aux utilisateurs de signaler les barrières commerciales en temps réel, ce qui permet une intervention et une résolution plus rapides. L'application mobile, compatible avec les appareils Android et Apple, permet aux commerçants et aux entreprises de signaler des problèmes tels que des procédures frontalières fastidieuses ou des retards, directement depuis leurs smartphones. En offrant une solution mobile, l'application facilite la collaboration du secteur privé avec le Secrétariat de la ZLECAf, accélérant ainsi la résolution des obstacles commerciaux.

Le mécanisme en ligne de lutte contre les barrières non tarifaires de la ZLECAf a déjà joué un rôle essentiel dans l'identification et la suppression des obstacles au commerce sur le continent.

L'application mobile améliore encore cette plateforme en la rendant plus accessible et plus efficace, permettant des réponses plus rapides et une collecte de données plus précise.

Pour télécharger l'application, les utilisateurs peuvent visiter <https://www.tradebarriers.africa/app> ou accédez-y directement depuis l'App Store d'Apple ou le Google Play Store. Cet outil témoigne de l'engagement de la ZLECAf à tirer parti de la technologie pour améliorer les flux commerciaux et supprimer les barrières non tarifaires à travers l'Afrique.

Télécharger l'application NTB Reporting





Accélérer l'avenir de l'Afrique : le rôle de la ZLECAf dans la création d'une industrie automobile dynamique en Afrique

⌄ Themba Khumalo

Conseiller Principal, Chaînes de Valeur

La ZLECAf est à l'avant-garde de la transformation de l'avenir de l'industrie automobile africaine. Grâce à des politiques, des partenariats stratégiques et un leadership, le continent ne se contente pas de participer au paysage automobile mondial, mais le fait progresser à grands pas. Cette approche influence la manière dont l'Afrique fabrique, commercialise et rivalise à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi une nouvelle voie à l'industrialisation, à la création d'emplois et à la croissance économique.

Dans le contexte de la ZLECAf, le secteur automobile recèle un potentiel considérable pour stimuler l'industrialisation, créer des emplois et doper la croissance économique sur l'ensemble du continent. Cependant, pour réaliser ce potentiel, il faut relever des défis complexes qui entravent la production et le commerce à grande échelle. Ces défis découlent du fait que la production et la vente automobile s'opèrent à l'échelle mondiale. Cependant, les économies d'échelle de la ZLECAf pourront aider l'Afrique à donner la priorité à l'industrie automobile et à coordonner les investissements de production locale. Les principaux domaines d'intérêt comprennent la réduction des importations de véhicules d'occasion, l'amélioration de l'accès au financement pour la production et les consommateurs, le développement des chaînes de valeur régionales et l'amélioration de la logistique. Les règles d'origine restent un point crucial des négociations, reflétant ainsi la difficulté de définir le «made in Africa» au sein d'une industrie caractérisée par des chaînes d'approvisionnement complexes et des capacités de fabrication variables.

La mondialisation marquée dans le secteur automobile pose des défis particuliers. Dans de nombreux pays africains, l'industrie repose en grande partie sur des composants importés, seul l'assemblage final étant réalisé sur le continent. Cela soulève d'importantes questions sur la manière de définir l'origine d'un véhicule ou d'un composant de manière à promouvoir la production locale sans toutefois décourager l'investissement ou le commerce.

Le potentiel du secteur automobile dans le cadre de la ZLECAf est convaincant. En 2019, l'Afrique a produit environ 1,3 million de véhicules. Le Secrétariat de la ZLECAf estime que le marché automobile du continent pourrait atteindre 5 millions d'unités par an d'ici 2035. Pour atteindre cet objectif, il faudra un environnement



La ZLECAf ne se contente pas de répondre aux défis d'aujourd'hui ; elle façonne les opportunités de demain pour l'industrie automobile africaine, ouvrant la voie à la production, à l'investissement et à la croissance au niveau local.

commercial harmonisé et une règle d'origine acceptable qui encourage la fabrication locale et soutient les chaînes de valeur régionales.

Le Secrétariat de la ZLECAf s'attaque aux défis actuels tout en préparant l'avenir à travers des initiatives telles que la Stratégie automobile de la ZLECAf. Cette stratégie vise à bâtir une industrie automobile plus intégrée et plus compétitive en Afrique en mettant l'accent sur les chaînes de valeur régionales, en augmentant le contenu local et en attirant les investissements. Elle souligne également l'importance de règles d'origine claires. L'Afreximbank soutient cette initiative avec une facilité d'un milliard de dollars pour stimuler le secteur.

Le retard pris dans la conclusion de la règle d'origine pour le secteur automobile reflète la complexité dans la recherche d'un équilibre entre les intérêts des différents pays et les industries.

Cependant, ces négociations sont essentielles pour garantir que les avantages de la ZLECAf se concrétisent. Le secteur automobile offre un potentiel immense, mais celui-ci ne sera exploité que si l'Afrique parvient à créer un environnement commercial favorable, soutenu par des règles claires et équitables.

En fait, il est essentiel que la ZLECAf s'attaque aux problèmes en suspens et implique le secteur privé dans le processus. Les entreprises du secteur automobile doivent être prêtes à opérer dans un marché plus intégré et plus compétitif.

Cela exige de comprendre les règles, et de trouver des moyens de tirer parti des nouvelles opportunités. Alors que les négociations se poursuivent, les gouvernements, les entreprises et les institutions doivent travailler ensemble pour s'assurer que la ZLECAf réalise son potentiel



de transformation du paysage économique de l'Afrique.

Un aspect clé de cette transformation est le partenariat entre la ZLECAf et l'Association africaine des constructeurs automobiles (AAAM). Cette collaboration vise à examiner et à élaborer des politiques automobiles conformes à la stratégie automobile de la ZLECAf. Elle vise également à favoriser un environnement qui soutient la production locale, attire les investissements et assure la durabilité et la compétitivité de l'industrie automobile africaine.

Alors que l'Afrique se tourne vers l'avenir, la ZLECAf fait preuve de vision et d'innovation, ouvrant une nouvelle voie au secteur automobile du continent. Cet effort va au-delà de l'adaptation au changement; il s'agit de façonner un avenir où l'Afrique pilotera son propre développement industriel, se servant de la ZLECAf comme boussole.

vistabankgroup.com



BANKING THAT GOES BEYOND

We see banking as an opportunity to strengthen trade ties between African nations, to mobilise capital, to stimulate economic growth and create sustainable employment – and we are absolutely committed to helping businesses thrive in the dynamic AfCFTA commercial environment.

We stand by Africa,
now and for all time.

SERVICE
STRENGTH
VISION





Inventer l'avenir du commerce en Afrique : une vision du commerce des services

Emily Mburu-Ndoria

Directrice du commerce des services, de l'investissement, des droits de propriété intellectuelle et du commerce numérique, Secrétariat de la ZLECAf

Nous sommes en 2063. Dans toute l'Afrique, un réseau de marchés interconnectés bouillonne d'activité, des centres urbains animés aux centres ruraux. Les économies autrefois fragmentées de l'Afrique fonctionnent désormais comme un réseau singulier. Les routes, les chemins de fer, les voies de navigation et les autoroutes numériques relient le continent d'une manière qui semblait autrefois impossible. C'est la nouvelle Afrique, propulsée par le commerce fluide des services – le rêve de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pleinement réalisé. L'élimination coordonnée des barrières et l'harmonisation des cadres réglementaires sur le continent favorisent une croissance et une collaboration sans précédent entre les nations africaines.

Un aperçu de 2063 : l'avenir du commerce des services, l'Afrique que nous voulons

Tapiwa, conseiller financier basé à Harare, ne se soucie plus des procédures transfrontalières complexes. Il sert ses clients à Accra, Port-Gentil et Ouagadougou avec la même facilité que son voisin d'à côté. Grâce au Protocole sur le commerce des services de la ZLECAf, ses qualifications professionnelles sont reconnues sur tout le continent. N'étant plus limité par des frontières physiques ou des réglementations complexes, Tapiwa a pu puiser dans un réseau croissant de petites et moyennes entreprises (PME) à la recherche de conseils d'experts sur la gestion de leurs investissements dans une Afrique en plein essor.

À Dakar, Aisha, une entrepreneuse dans le domaine des TIC, collabore sans effort avec ses collègues du Caire au Cap, de Luanda à Naivasha. Son entreprise est spécialisée dans les solutions et logiciels de cybersécurité, et la demande pour ses services a explosé à mesure que les entreprises africaines se numérisent et s'intègrent pleinement à l'économie mondiale. Les politiques innovantes de son pays visant à soutenir les flux d'échanges et d'investissements intra-africains s'appuient sur les cadres réglementaires des secteurs de services établis par la ZLECAf, notamment dans les domaines des communications et des services financiers, qui ont harmonisé les politiques des TIC à travers l'Afrique et soutiennent le développement ultérieur du secteur, ce qui permet aux entreprises comme la sienne de prospérer plus facilement sans se soucier des réglementations incohérentes ou des pratiques commerciales déloyales. De plus, grâce à la mise en œuvre du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), Aisha est en mesure de recevoir et d'effectuer des

transactions financières de divers consommateurs sur tout le continent de manière rapide, abordable et efficace.

Pendant ce temps, au cœur d'Addis-Abeba, Mulenga, expert en logistique de transport, supervise une flotte de drones de livraison autonomes qui sillonnent le ciel africain pour transporter des colis et des marchandises d'un bout à l'autre du continent. Ces drones franchissent les barrières naturelles autrefois redoutables – comme les déserts, les rivières et les montagnes – pour livrer toutes sortes de produits, des médicaments aux produits de luxe. Ce qui semblait relever de la science-fiction au début des années 2020 fait désormais partie de la vie quotidienne, grâce à la libéralisation du commerce des services de transport et au développement d'un cadre réglementaire solide et intégré dans le secteur des transports.

Une nouvelle ère pour le commerce des services

Cette vision audacieuse d'une Afrique où les services circulent librement est ancrée dans les décisions prises aujourd'hui. La ZLECAf pose les bases d'un marché des services dynamique et interconnecté grâce à son Protocole sur le commerce des services, une politique globale conçue pour libéraliser 12 grands secteurs : les services aux entreprises, les services de communication, les services financiers, les services de transport, les services touristiques, les services de distribution, les services éducatifs, les services environnementaux, les services de santé et sociaux, les services récréatifs, culturels et sportifs, la construction et les services d'ingénierie connexes et les services liés à l'énergie. Le Protocole vise à démanteler progressivement les barrières au commerce des services, ouvrant ainsi des opportunités sans précédent sur tout le continent.

Le Protocole sur le commerce des services adopte une approche hybride visant à libéraliser progressivement les services, en commençant

par les listes d'engagements spécifiques des États parties, parallèlement à l'élaboration de cadres réglementaires. Le Protocole prévoit également l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle.

Par le biais de leurs listes d'engagements spécifiques, les États parties se sont engagés à fournir un accès au marché dans des secteurs prioritaires, à commencer par les services aux entreprises, aux communications, aux finances, aux transports et au tourisme. Ces engagements sont plus que de simples promesses ; ce sont des mesures concrètes qui garantissent aux prestataires de services africains la liberté d'opérer au-delà des frontières. Avec 22 listes adoptées et deux autres soumises pour adoption cette année, la ZLECAf ouvre la voie à un marché africain des services unique et homogène. Pour soutenir et accélérer la mise en œuvre de ces engagements, l'Initiative pour le commerce guidé (GTI) a également été étendue pour inclure les services afin de lancer le début du commerce des services dans le cadre du régime de la ZLECAf.

Parallèlement, le développement de cadres réglementaires dans les secteurs des services progresse. Ces cadres réglementaires de la ZLECAf visent à (i) améliorer la prévisibilité pour les prestataires de services africains, (ii) établir des principes réglementaires communs, (iii) réduire ou éliminer les réglementations arbitraires qui pourraient entraver l'accès au marché et (iv) créer une structure globale pour un développement sectoriel plus poussé. Ces cadres, qui couvrent les principes réglementaires clés, compléteront et faciliteront la mise en œuvre des engagements en matière d'accès au marché et de traitement national, favorisant ainsi l'augmentation du commerce intra-africain des services. L'accent est passé de la simple application des règles à la création d'instruments de facilitation qui promeuvent et simplifient activement le commerce des services. Ce changement signifie qu'au lieu de considérer les réglementations comme des obstacles, elles servent désormais de catalyseurs, conçus pour soutenir la circulation fluide des services et des prestataires de services. Ces

²La République de Djibouti, la République démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini, la République arabe d'Égypte, le Royaume du Lesotho, la République du Malawi, la République de Maurice, la République de Namibie, la République des Seychelles, la République de Zambie, la République du Zimbabwe, la République du Burundi, la République du Rwanda, la République du Kenya, la République d'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Tchad, la République du Congo, la République gabonaise et la République de Guinée équatoriale.

³République du Botswana et Union des Comores

cadres, en complétant les engagements en matière d'accès au marché et de traitement national déjà établis dans les listes, garantiront que les entreprises et les prestataires de services ne se contentent pas de suivre les règles, mais qu'ils en sont habilités. Cette transition reflète l'ambition du continent de faire de l'Afrique un leader mondial du commerce des services, en créant un environnement où la collaboration, l'innovation et l'interdépendance économique prospèrent dans tous les secteurs, ouvrant la voie à un marché des services africains véritablement intégré.

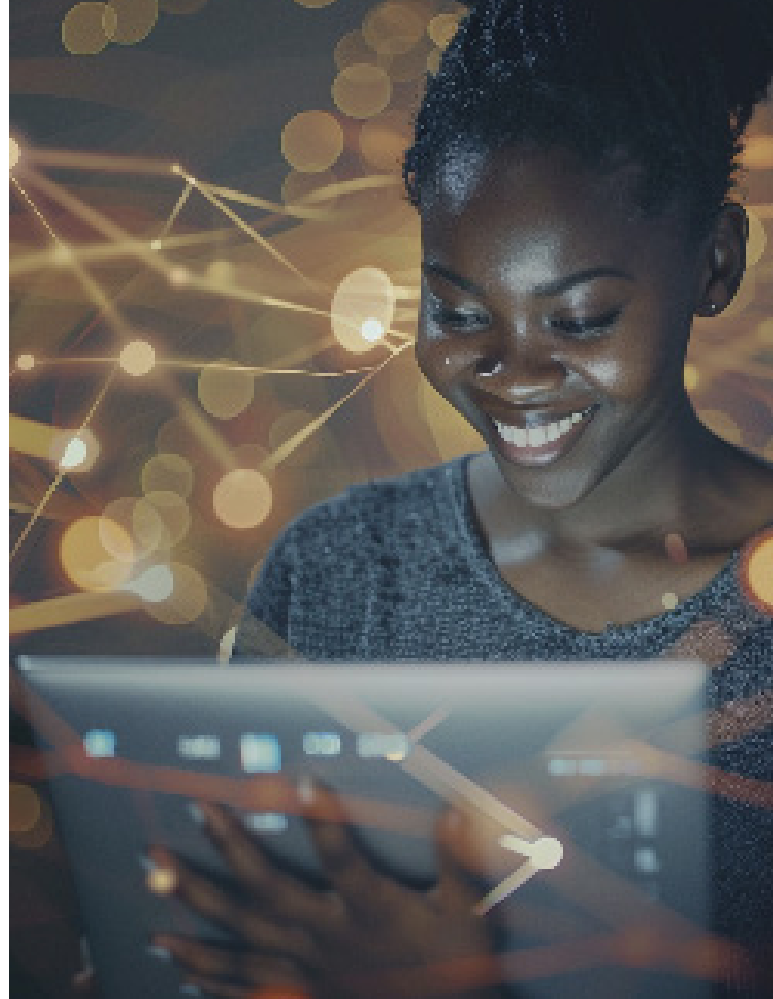
La force d'un marché de services unique

La vision de la ZLECAf d'un marché unique de services en Afrique est en train de remodeler le paysage économique du continent. Grâce à des réglementations harmonisées et à des marchés ouverts, les entreprises africaines prospèrent d'une manière qui était inimaginable il y a quelques décennies à peine.

Dans le secteur **des services aux entreprises**, le paysage sera bientôt radicalement transformé. Les services professionnels, tels que les cabinets juridiques, comptables et de conseil, fonctionneront de manière transparente au-delà des frontières, fournissant une expertise aux clients du Caire au Cap, de Dakar à Djibouti. Les entreprises des TIC, renforcées par les cadres réglementaires facilitateurs de la ZLECAf, fourniront des solutions de pointe en matière de cyber sécurité, de développement de logiciels et de gestion de données à un continent en pleine numérisation. Le secteur immobilier va également se développer, avec des promoteurs et des gestionnaires immobiliers s'engageant dans des projets transfrontaliers qui remodelent les environnements urbains africains en villes dynamiques et compétitives à l'échelle mondiale. Dans le même temps, les services de recherche et de développement sont devenus un moteur

clé de l'innovation, les entreprises et les universités africaines collaborant à l'échelle du continent pour développer de nouvelles technologies, solutions et produits adaptés aux besoins uniques de l'Afrique.

La stabilité, la prévisibilité et la transparence offertes par les cadres réglementaires de la ZLECAf



créeront un environnement où les services aux entreprises pourront prospérer, encourageant l'investissement, favorisant l'innovation et stimulant le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée sur tout le continent.

Dans le **secteur des services financiers**, autrefois dominé par quelques acteurs régionaux, les sociétés de technologie financière, les banques, les assureurs et les gestionnaires d'investissement opèrent désormais dans toute l'Afrique, favorisant une inclusion financière sans précédent. Les villes du continent deviendront des pôles financiers mondiaux, grâce à la stabilité et à la prévisibilité que fourniront les cadres réglementaires de la ZLECAf. Les petites et moyennes entreprises (PME) du continent profitent de la disponibilité du PAPSS dans de nombreuses banques commerciales du continent et utilisent régulièrement les outils PAPSS dans leurs innombrables transactions commerciales dans le cadre de la ZLECAf.

Dans le domaine **des services de communication**, la transformation numérique de l'Afrique sera achevée, avec des centres de données à haut

débit, des réseaux satellites et des infrastructures de fibre optique reliant tous les recoins du continent. Les géants des télécommunications et les start-ups innovantes prospéreront dans un système réglementaire équitable et compétitif, offrant des services abordables et de pointe à tous les Africains. Parallèlement, les services postaux et de messagerie connaîtront une évolution remarquable. Autrefois lents et inefficaces, ces services seront désormais intégrés à l'économie numérique, avec des centres de tri automatisés et des livraisons par drones qui révolutionneront la logistique. Ils combleront également le fossé entre les centres urbains et les zones reculées, garantissant une livraison fiable et favorisant une connectivité plus étroite entre les régions rurales, des plaines de Samburu au Kenya au district de Ntcheu au Malawi. L'infrastructure nécessaire au commerce numérique sera solidement en place, permettant un commerce électronique transfrontalier transparent, des transactions numériques et une connectivité mondiale, positionnant l'Afrique comme un leader de l'économie numérique mondiale. Cette intégration transparente des services de communication ouvre la voie à un « village continental », où même les coins les plus reculés de l'Afrique seront connectés à l'économie au sens large, alimentant davantage la croissance et l'inclusion.

L'**industrie du tourisme** a également été révolutionnée. Les voyages sans visa sur une grande partie du continent et une amélioration considérable des infrastructures feront de l'Afrique la première destination touristique du monde, notamment grâce au mode 2 (consommation à l'étranger) et au mode 4 (présence temporaire de personnes physiques), qui permettent la circulation des hommes d'affaires. Les voyagistes proposeront des expériences panafricaines qui emmèneront les visiteurs des pyramides d'Égypte aux plages de Zanzibar, en intégrant harmonieusement beauté naturelle, culture et aventure. Ce secteur génère à lui seul des milliards de revenus et emploie des millions de personnes, ce qui renforce les communautés locales et favorise le développement durable.

Le **secteur des transports** va lui aussi subir une transformation complète et devenir l'épine dorsale des marchés interconnectés de l'Afrique. De nouveaux corridors de transport, soutenus par des plateformes multimodales avancées, relieront de manière transparente les transports ferroviaire, routier, maritime et aérien, permettant aux





marchandises et aux personnes de circuler efficacement à travers les frontières. Ces plateformes sont devenues des nœuds cruciaux du réseau logistique du continent, améliorant les échanges commerciaux en réduisant considérablement les coûts de transport et les délais de transit. L'intégration des systèmes de transport va non seulement révolutionner la logistique, en facilitant l'accès des entreprises à de nouveaux marchés, mais elle favorisera également l'échange d'idées, de culture et d'innovation. La mobilité transfrontalière deviendra une réalité pour les entrepreneurs, les étudiants et les professionnels, conduisant à un échange dynamique de connaissances et de créativité. En outre, l'amélioration des infrastructures de transport soutiendra la croissance de l'industrie touristique africaine, en reliant les merveilles naturelles et les monuments culturels éloignés aux principaux centres urbains, favorisant ainsi l'intégration économique et sociale à travers le continent. Cette évolution des transports positionnera l'Afrique comme une région véritablement connectée, où la libre circulation des biens, des personnes et des idées propulse le développement durable et consolide le statut du continent en tant que puissance commerciale mondiale.

Conclusion : Un avenir aux possibilités illimitées

L'avenir du commerce des services en Afrique est celui d'un monde aux possibilités infinies. Le pouvoir transformateur de la ZLECAf réside non seulement dans la suppression des barrières commerciales, mais aussi dans sa capacité à favoriser la collaboration, l'innovation et la croissance au-delà des frontières. Alors que l'Afrique continue d'investir dans sa population, ses infrastructures et ses cadres réglementaires, le continent est en passe de devenir un leader mondial du commerce des services.

Le rêve d'une Afrique connectée et prospère n'est pas seulement une possibilité, c'est une réalité. L'histoire de Tapiwa, d'Aisha et de Mulenga n'est pas un cas isolé. C'est l'histoire de millions d'Africains qui ont été autonomisés par un régime commercial qui place les personnes et les services au centre de la croissance économique. L'avenir du commerce des services dans le cadre de la ZLECAf est un avenir où l'Afrique sera le leader mondial en matière d'innovation, de créativité et de développement durable.

Le parcours de l'Afrique, impulsé par la ZLECAf, est une histoire d'ambition et de transformation. La libre circulation des services à travers les frontières créera de nouvelles réalités économiques qui transformeront les industries, créeront de la richesse et transformeront les vies. Dans cet avenir, l'Afrique n'est pas seulement un participant à l'économie mondiale, elle est un leader, un continent où les possibilités de croissance, de créativité et de développement durable sont véritablement illimitées.

LE PROTOCOLE DE LA ZLECAf SUR L'INVESTISSEMENT : Prendre les commandes pour inventer un avenir d'afflux accéléré d'investissements durables en Afrique

Par **Patience Okala**, Conseillère experte en investissements



Au cours des dernières années, l'Afrique a été le centre d'une réforme réglementaire innovante visant à faire progresser l'Agenda 2063 de l'Union africaine, sur un cadre commun pour une croissance inclusive et un développement durable sur le continent. La ZLECAf se présente comme une initiative non-conformiste essentielle pour changer la trajectoire de la fortune économique du continent, en se répercutant sur d'autres domaines critiques des aspirations de développement de l'Afrique. Elle fournit la plateforme pour stimuler une croissance économique accélérée pour plus de 1,4 milliard de personnes, formant une masse de marché critique qui catalysera des investissements exponentiels. Avec 54 signataires, elle se présente comme la plus grande zone de libre-échange, non seulement par le nombre d'États membres, mais aussi par la population et le nombre de communautés économiques régionales (CER). Avec le potentiel de stimuler des investissements durables et inclusifs en Afrique, la ZLECAf offre le cadre réglementaire le plus complet du continent.

Il est bien connu que les investissements sont essentiels au développement du marché unique africain. Cependant, une confusion inquiétante des tendances mondiales dresse un tableau sombre dans divers domaines, y compris les investissements. Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 de la CNUCED indique que les investissements directs étrangers (IDE) ont chuté de 2 % à 1 300 milliards de dollars en 2023, en partie en raison de la montée des tensions géopolitiques. En particulier, les entrées d'IDE en Afrique ont diminué de 3 % à 53 milliards de dollars, avec une baisse dans la majeure partie du continent. De même, les flux d'IDE vers les pays en développement ont chuté de 7 %, à 866 milliards de dollars, avec des niveaux de baisse variables selon les régions. La forte concentration sectorielle des investissements, en particulier dans l'industrie extractive et dans quelques groupes de produits de base, est une caractéristique constante du paysage de l'investissement africain. Ces tendances laissent entrevoir de sombres perspectives pour les flux d'investissement mondiaux. Malgré le ralentissement économique, l'Afrique garde espoir au cœur du désespoir ambiant, en grande partie grâce à la ZLECAf, qui est très prometteuse pour favoriser les investissements étrangers directs durables en Afrique.

Cet espoir repose sur le développement par la ZLECAf de fondements réglementaires et politiques concrets, posés comme éléments de base pour la concrétisation d'un avenir économique pour le continent, que des défenseurs panafricains comme Thomas Sankara ont osé imaginer.

Dans son Protocole sur l'investissement récemment adopté, la ZLECAf a fait preuve du courage nécessaire pour réorienter la situation économique du continent. S'ajoutant à un paysage d'investissement déjà dynamique au niveau national dans de nombreux États, le Protocole fournit le cadre réglementaire pour déclencher une croissance économique durable accélérée dans le cadre de la ZLECAf. Il intègre des réformes ciblées autour de quatre piliers fondamentaux : la promotion de l'investissement, la facilitation de

l'investissement, la protection de l'investissement et le développement durable. Ces piliers couvrent une gamme multiforme d'éléments innovants pour l'attraction, la rétention et l'expansion de la bonne qualité d'investissements durables pour le développement économique de l'Afrique. Ceux-ci vont de la promotion ciblée de l'investissement, à l'expansion des dimensions de facilitation de l'investissement, à la fourniture de protections d'investissement circonscrites et aux droits des États à réglementer pour le développement durable.

Le Protocole représente la démarche audacieuse de la ZLECAf visant à apporter des solutions africaines et locales aux préoccupations mondiales en constante évolution concernant l'interface entre les investissements et le changement climatique, l'environnement, la santé publique, le travail et les questions de droits de l'homme liées aux investissements, ainsi que l'autonomisation des femmes, des jeunes et d'autres groupes sous-représentés. Ce faisant, il ouvre la voie à une recrudescence des investissements qualitatifs répondant aux aspirations de développement du passé de nos héros.

En outre, les investisseurs du continent peuvent être assurés que le nouveau cadre réglementaire des investissements au titre du Protocole accorde la priorité à la coordination, à la cohésion et à l'institutionnalisation, éléments indispensables pour améliorer la facilité de faire des affaires en Afrique. À cet égard, le Protocole se présente comme la norme unique et uniforme pour la réglementation des investissements sur l'ensemble du continent. Cela atténue les frustrations des investisseurs face au « bol de spaghetti » de régimes et de réglementations d'investissement fragmentés d'un pays à l'autre, offrant en fin de compte





la prévisibilité nécessaire pour faciliter les décisions d'investissement en faveur de l'Afrique en tant que destination privilégiée des capitaux mondiaux.

Au-delà de la rhétorique d'un paysage réglementaire axé sur les réformes, le Protocole introduit des mécanismes d'auto-application et une matrice claire pour la coordination des investissements dans les États membres à travers la création de guichets uniques, de points focaux nationaux et de mécanismes de médiation des investissements pour la prévention des différends, la gestion des griefs et l'atténuation des effets. Tout aussi importante est la création de la toute première agence continentale de promotion des investissements pour accompagner la communauté des investisseurs en Afrique dans la mise en œuvre guidée du cadre réglementaire et veiller à ce que les avantages qui en découlent se fassent sentir à l'échelle du continent. L'agence complétera de manière exceptionnelle les efforts des États membres en matière de renforcement de l'image, de promotion des investissements, de facilitation des investissements et de plaidoyer politique pour l'Afrique en tant que bloc. Cela s'ajoute au renforcement des capacités des API nationales et des acteurs de l'investissement en général.

La période 2023-2028 sera consacrée à la consolidation du Marché commun africain, selon les échéances d'intégration continentale du Traité d'Abuja. Avec un PIB combiné de 6,7 milliards de dollars à parité de pouvoir d'achat, ce qui en ferait la quatrième économie mondiale s'il s'agissait d'un seul pays, c'est la deuxième région du monde à la croissance la plus rapide. Même dans ce cas, la BAD rapporte que la croissance du PIB de l'Afrique devrait être en moyenne de 3,8 % et 4,2 %, dépassant les moyennes mondiales projetées de 2,9 % à 3,2 %. Cette croissance est révélatrice de l'évolution de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf en tant que frontière d'opportunités d'investissement latentes largement inexploitées au-delà des secteurs extractifs traditionnels vers des secteurs qui garantissent une valeur ajoutée sur le continent. Les perspectives d'amélioration des investissements dans le cadre de la ZLECAf deviennent déjà visibles. Par exemple, lors du Forum économique mondial de 2024, les investisseurs ont dévoilé des plans d'investissement d'une somme estimée à 130 milliards de dollars en Afrique. Ce sont en effet des moments passionnants pour l'Afrique.

Avec une voie claire vers l'invention de l'avenir de l'Afrique que nous voulons, la ZLECAf est sur le point de stimuler l'invention des perspectives d'investissement en Afrique avec des formules innovantes et des solutions spécifiques à l'Afrique dans le Protocole sur l'investissement. Ce nouveau cadre d'investissement est sur le point de traduire en réalité la quête de plusieurs décennies d'investissements qualitatifs pour le développement durable du continent, répondant à la fois aux aspirations de développement des États membres ainsi qu'aux aspirations des investisseurs à des expériences d'investissement améliorées qui renforcent l'attractivité de l'Afrique, faisant d'elle la destination d'investissement favorite des marchés émergents.

L'accord commercial numérique de la ZLECAf : l'aube d'une nouvelle ère commerciale en Afrique

Par **Talkmore Chidede**, Expert en Commerce Numérique



Au fil des ans, le commerce africain est passé d'un système de troc, de marchés informels et d'échanges régionaux à un commerce continental. L'Afrique évolue vers un système commercial continental plus digitalisé, interconnecté et ancré sur Internet et les technologies numériques. C'est ce que démontre l'adoption en février 2024 du Protocole sur le commerce numérique à l'Accord portant création de la Zone commerciale continentale africaine (ZLECAf).

La conclusion et l'adoption rapides de cet accord commercial numérique traduisent l'engagement et l'aspiration de l'Afrique à devenir une puissance numérique à l'échelle mondiale et à utiliser les technologies numériques pour favoriser un développement économique durable.

L'accord sur le commerce numérique constitue une étape importante dans la redéfinition du paysage économique et de la trajectoire de développement de l'Afrique. Il offre à l'Afrique la possibilité de dépasser les voies de développement traditionnelles et de créer une économie fondée sur le commerce numérique, ainsi qu'un avenir plus prospère, plus inclusif et plus durable pour sa population. Actuellement, l'économie numérique de l'Afrique est évaluée à 115 milliards de dollars et devrait atteindre 180 milliards de dollars d'ici 2025 pour atteindre 712 milliards de dollars d'ici 2050, selon les estimations de l'IFC et de Google. Cette croissance reflète l'énorme potentiel que l'accord commercial numérique de la ZLECAf pourrait exploiter, favorisant ainsi la transformation numérique à travers le continent.

L'accord commercial numérique de l'Afrique offre d'immenses opportunités aux gouvernements, aux petites et grandes entreprises et aux consommateurs de tout le continent.

L'accord crée un marché numérique unifié pour les biens et les services à l'échelle du continent. Il harmonise les lois et réglementations sur le commerce numérique entre les États parties et facilitera les paiements numériques et les flux de données transfrontaliers afin de favoriser une économie numérique florissante sur tout le continent.

En adoptant l'accord commercial numérique, l'Afrique peut créer de nouveaux emplois de qualité, diversifier son économie et offrir aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aux femmes et aux jeunes, aux communautés rurales et aux personnes handicapées, entre autres, des opportunités sans précédent pour atteindre de nouveaux marchés et être compétitives à l'échelle continentale et mondiale.

L'accord crée de nouveaux et vastes marchés qui offrent un choix plus large de biens et de services de meilleure qualité vendus et achetés en ligne. Il facilite également le commerce transfrontalier grâce aux paiements numériques, aux signatures électroniques, à la facturation et à l'authentification.

La mise en œuvre de l'accord réduira considérablement les coûts des transactions transfrontalières ainsi que les délais de transaction et créera une sécurité juridique pour les

entreprises et les consommateurs.

Cet accord constitue un tournant majeur pour le développement économique et l'intégration de l'Afrique. La mise en place d'un marché numérique unique dynamique et unifié créera des millions d'emplois de qualité, autonomisera les petites entreprises, les femmes et les jeunes entrepreneurs et propulsera l'Afrique vers un avenir plus prospère, plus inclusif et plus durable pour ses populations. L'accord sur le commerce numérique ne vise pas seulement à connecter les gens, mais aussi à donner à chacun les moyens de contribuer à l'économie numérique.

Les jeunes et les petites entreprises africaines achètent de plus en plus en ligne. Cet accord commercial numérique accélérera encore ce phénomène en créant des conditions de concurrence équitables pour les grandes et les petites entreprises et en faisant du continent africain un marché numérique unique.

La vision d'une Afrique qui pratique le commerce numérique n'est plus un rêve lointain mais une réalité tangible. Imaginez une petite entreprise au Zimbabwe qui vend ses produits directement à des clients en Tunisie, un entrepreneur au Kenya qui accède à un plus large bassin de fournisseurs et d'acheteurs en Égypte, un petit agriculteur dans une zone rurale du Mozambique qui vend ses produits directement à des consommateurs en Tanzanie urbaine via des plateformes numériques, ou un créateur de mode au Ghana qui présente ses créations à un public via des plateformes numériques, atteignant ainsi des clients sur tout le continent et au-delà.

Imaginez une Afrique dotée des outils et des moyens numériques,



où tous les citoyens, et même les MPME, les femmes, les jeunes et les autres groupes sous-représentés, participent à l'économie numérique et rivalisent avec d'autres entrepreneurs sur le marché continental et mondial par le biais de plateformes et de technologies numériques. Imaginez une Afrique qui ne soit pas un consommateur, mais le plus grand producteur de technologies numériques consommées par d'autres populations du monde entier.

L'Afrique dispose d'une population jeune, en pleine croissance et à l'aise avec les nouvelles technologies, de talents, d'un esprit entrepreneurial en plein essor, de ressources inexploitées et d'un riche patrimoine culturel. Ce sont là des ingrédients de la croissance économique, du développement et de l'innovation. Il est donc impératif de créer un environnement propice au développement des petites et grandes entreprises africaines, des plateformes numériques et du contenu numérique africain de haute qualité, et de protéger les droits de propriété intellectuelle des créateurs de contenu africains.

Le nouvel accord reconnaît la nécessité de promouvoir les entreprises africaines, les plateformes numériques et les contenus dans l'économie numérique africaine. En mettant en œuvre l'accord sur le commerce numérique, l'Afrique peut exploiter tout son potentiel et devenir un leader mondial du commerce numérique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Le succès de l'accord sur le commerce numérique de la ZLECAf dépend de nombreux facteurs. Il est urgent d'encourager les investissements dans l'internet à haut débit et la connectivité à

large bande, l'approvisionnement fiable en électricité, l'innovation numérique et l'entrepreneuriat, ainsi que les programmes d'alphabétisation numérique. Cela est nécessaire pour réduire la fracture numérique entre les pays africains et au sein de ceux-ci, et pour doter les citoyens africains des compétences numériques et financières nécessaires à une économie numérique dynamique. En outre, l'accès des entrepreneurs africains au capital par le biais du capital-risque, des investisseurs providentiels, des subventions et du renforcement des droits de propriété intellectuelle serait une condition préalable pour encourager l'innovation numérique, l'entrepreneuriat et la croissance numérique.

L'accord commercial numérique de la ZLECAf n'est pas un simple instrument commercial. Il constitue une opportunité unique qui nécessite les efforts concertés des gouvernements, du secteur privé, des partenaires au développement et de la société civile. Ces efforts combinés peuvent aider l'Afrique à surmonter toutes les complexités et à bâtir une économie numérique qui profitera à tous.

L'avenir du commerce africain est numérique. La grande question est : êtes-vous prêt à oser inventer ?





Exploiter La Force Du Secteur

Privé Africain Pour Favoriser

La Réussite De La Zlecaf

📌 Cynthia E. Gnassingbe

Conseillère Principale, Engagement du Secteur Privé

Le secteur privé africain est la clé pour exploiter le vaste potentiel du commerce et des investissements intra-africains. Grâce à sa résilience, à son sens de l'innovation et à son ingéniosité, le secteur privé pourrait être le catalyseur de la transformation économique du continent grâce à la ZLECAf. Les opportunités offertes par la ZLECAf sont immenses ; elles offrent aux entreprises la possibilité de se développer au-delà des frontières, de créer des emplois et de bâtir une Afrique plus intégrée et plus prospère.

L'une des plateformes les plus importantes pour cet engagement est Biashara Afrika, un événement

annuel créé par le Secrétariat de la ZLECAf pour faciliter le dialogue sans intermédiaire entre les principaux acteurs du secteur privé, les décideurs politiques et les innovateurs. Cet événement illustre la manière dont la ZLECAf favorise l'engagement et la collaboration directs, permettant aux entreprises d'explorer de nouvelles opportunités à travers le continent. En réunissant les parties prenantes, Biashara Afrika permet des discussions pratiques sur la manière de faire tomber les barrières et de mettre en œuvre des solutions qui accélèrent le commerce et l'investissement.

Des solutions collaboratives pour la croissance économique de l'Afrique

L'Afrique est confrontée à des défis économiques uniques qui nécessitent les efforts coordonnés de tous les secteurs. Le secteur privé, à la fois catalyseur et bénéficiaire de la ZLECAf, a le potentiel d'être une force de transformation. Grâce à l'innovation technologique, à la transformation numérique et au développement de chaînes d'approvisionnement régionales, le secteur privé pose les bases d'une croissance et d'une durabilité à long terme.

Comme le montrent des plateformes comme Biashara Afrika, les entreprises profitent déjà des opportunités offertes par la ZLECAf. Ces rencontres offrent des informations précieuses sur la manière dont les entreprises africaines peuvent jouer un rôle de premier plan dans la fabrication à valeur ajoutée, le développement durable et la création de pôles économiques régionaux. L'intégration de ces industries dans les marchés mondiaux profitera non seulement au continent, mais elle renforcera également la position de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Le réseau du secteur privé de la ZLECAf : une plateforme d'action collective

Pour tirer pleinement parti des avantages de la ZLECAf, la création du Réseau du secteur privé de la ZLECAf est essentielle. Ce réseau réunira des entreprises, des associations et des institutions de tout le continent, favorisant ainsi un esprit d'unité et de collaboration dans le cadre de la ZLECAf. En favorisant la connectivité des entreprises, la conformité et les partenariats stratégiques, le réseau jouera un rôle central dans la réussite de la ZLECAf.

Cette plateforme servira de passerelle entre le Secrétariat de la ZLECAf et le secteur privé, renforçant le dialogue et la coopération sur les questions qui comptent le plus pour les entreprises. Grâce à des initiatives stratégiques telles que le plaidoyer politique, le renforcement des capacités et le soutien à l'innovation, le réseau du secteur privé de la ZLECAf favorisera le transfert de technologie, renforcera les capacités et renforcera l'avantage concurrentiel de l'Afrique sur le marché mondial.

Un appel à l'action pour le secteur privé africain

L'on ne saurait trop insister sur le rôle du secteur privé dans l'avenir économique de l'Afrique. Les associations professionnelles, les chambres de commerce, les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes et les institutions universitaires ont toutes un rôle à jouer dans le façonnement du paysage commercial du continent. En s'unissant au sein du Réseau du secteur privé de la ZLECAf, ces acteurs peuvent redéfinir l'avenir du commerce en Afrique.

Comme le démontrent des initiatives comme Biashara Afrika, le succès de la ZLECAf repose sur une action collective, et le secteur privé est au cœur de ce mouvement. Ensemble, nous pouvons créer un avenir où les entreprises africaines prospèrent, où les barrières commerciales appartiennent au passé et où les vastes ressources du continent sont exploitées au profit de tous.





Présentation Du Système De

Certification D'origine De La Zlecaf

📌 Mrs. Demitta Gyang

Directrice de l'administration des Douanes

Ce que les opérateurs économiques peuvent attendre de la digitalisation et de la connectivité des procédures de certification d'origine à travers le continent

Dans un monde où les chaînes d'approvisionnement mondiales sont de plus en plus interconnectées et numérisées, l'Afrique fait des progrès pour rationaliser ses processus commerciaux grâce à la ZLECAf. Au cœur de ces efforts se trouve la mise en œuvre du système E-CO de la ZLECAf, un système numérique de certification de l'origine continentale qui promet de révolutionner le commerce à travers le continent en remplaçant les systèmes manuels obsolètes par un cadre numérique plus efficace, plus sûr et plus harmonisé.



📌 Dr. Willie Shumba

Expert en douane



📌 Mr. Pedro Gomes Estevão

Chargé principal de programme,
Facilitation des échanges

Le certificat d'origine est une pierre angulaire des accords commerciaux préférentiels, confirmant le pays d'origine d'un produit et déterminant son éligibilité au traitement préférentiel. Sans ce certificat, un produit ne peut bénéficier de la réduction ou de l'exonération des droits de douane. À l'heure actuelle, de nombreux pays africains s'appuient encore sur des systèmes manuels, sujets aux erreurs, aux retards et aux problèmes de sécurité. Cette inefficacité se traduit souvent par des opportunités manquées pour les entreprises qui cherchent à exploiter le marché commercial intra-africain en pleine croissance, qui est sur le point de croître considérablement dans le cadre de la ZLECAf.

Conscient de ces défis, le Secrétariat de la ZLECAf a pris une mesure proactive en lançant le système E-CO de la ZLECAf. Cette plateforme numérique vise à simplifier la délivrance et la vérification des certificats d'origine, en garantissant le respect des règles d'origine établies. L'objectif est simple : rendre les échanges commerciaux plus fluides, plus rentables et plus sûrs pour les entreprises de toute l'Afrique.

Mais pourquoi est-ce important? La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités des systèmes commerciaux traditionnels et manuels. Avec les restrictions de mouvement et la distanciation sociale obligatoire, les activités commerciales ont été paralysées et le commerce mondial a été confronté à des perturbations sans précédent. En réponse, les entreprises et les gouvernements ont été contraints d'adopter des solutions numériques telles que les réunions virtuelles, les contrats numériques et le commerce



électronique. Le commerce, lui aussi, devait évoluer. Le système E-CO de la ZLECAf s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Afrique pour pérenniser son infrastructure commerciale, en veillant à ce que le continent soit mieux préparé à toute perturbation future.

Le système a été présenté pour la première fois aux États membres de la ZLECAf lors de la 6e réunion du Sous-comité sur la facilitation des échanges et de la 7e réunion des directeurs généraux des douanes au Caire, en Égypte, en novembre 2023. Ces discussions ont jeté les bases du développement du système. Par la suite, une session clé a été organisée à Nairobi en avril 2024, au cours de laquelle des experts commerciaux et des responsables des douanes ont débattu de divers modèles de mise en œuvre. En fin de compte, ils ont convenu d'une approche hybride, équilibrant les éléments centralisés et décentralisés pour répondre aux divers besoins des États membres de la ZLECAf.

Cette décision marque un tournant important pour le cadre commercial du continent. Le modèle hybride combine le meilleur des deux mondes : une plateforme centralisée pour garantir la sécurité et la responsabilité, tout en permettant une certaine flexibilité aux États qui ne sont pas encore connectés aux systèmes économiques régionaux. Le système E-CO de la ZLECAf permettra non seulement d'automatiser l'échange de documents commerciaux essentiels, mais également de garantir que toutes les informations sont disponibles en temps réel, avant même que les marchandises n'arrivent à destination.

Les avantages du système vont au-delà de l'efficacité. En réduisant la charge administrative qui pèse sur les entreprises et les autorités douanières, il réduit les coûts, renforce la confiance entre les partenaires commerciaux et diminue considérablement le risque de litiges concernant l'authenticité des certificats. À long terme, cette décision contribuera à favoriser la bonne volonté entre les États membres et à créer un environnement commercial plus prévisible et plus fiable dans toute l'Afrique.

En outre, le système E-CO de la ZLECAf s'inscrit parfaitement dans les ambitions plus vastes du continent visant à accélérer le commerce intra-africain. En s'attaquant aux barrières non tarifaires et en facilitant les transactions transfrontalières, le système pourrait s'avérer être un élément déterminant pour libérer le potentiel du marché africain, qui devrait représenter des milliers de milliards de dollars dans les années à venir.

Lors de la 8e réunion des directeurs généraux des douanes à Accra, au Ghana, la feuille de route du système E-CO de la ZLECAf a été approuvée, marquant ainsi une étape décisive dans la transformation du paysage commercial africain. En supprimant les processus manuels fastidieux et en établissant les bases d'un commerce transfrontalier efficace, transparent et sécurisé, le système offre des avantages tangibles aux entreprises de tout le continent. Plus qu'une simple mise à niveau technologique, le système E-CO de la ZLECAf représente une évolution attendue depuis longtemps vers un environnement commercial rationalisé et moderne qui renforcera le commerce intra-africain et améliorera la position de l'Afrique sur les marchés mondiaux.



Une conversation franche avec le nouveau chef de cabinet de la ZLECAf : au cœur du bureau, au cœur de l'ambition commerciale de l'Afrique

Grace Khoza, Principal Communication Advisor

En entrant dans le bureau de Rui Pedro Afonso Livramento au Secrétariat de la ZLECAf à Accra, la ville animée s'étend devant nous. Son espace de travail, perché au-dessus de la capitale ghanéenne, offre une vue imprenable sur les toits d'Accra, un cadre idéal pour quelqu'un chargé de superviser la prochaine phase de l'initiative commerciale la plus ambitieuse d'Afrique.

Nos chemins se sont croisés à maintes reprises, comme récemment lors de la réunion ministérielle de Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie, où les plus grands esprits africains du commerce se sont réunis pour faire avancer le programme ambitieux de la ZLECAf. Aujourd'hui, dans ses nouvelles fonctions de chef de cabinet, Livramento est prêt à diriger de l'intérieur, avec la même confiance mesurée qui a caractérisé son mandat de négociateur en chef de l'Angola.

La salle est comme saturée d'une paisible intensité, à l'image de l'homme lui-même, concentré et déterminé. Alors que nous nous asseyons, la conversation coule naturellement, s'appuyant sur des années de travail partagé dans le domaine du commerce africain. La vision de Livramento pour le Secrétariat de la ZLECAf est à la fois audacieuse et pragmatique, affinée par sa vaste expérience des négociations multilatérales. Dans cette conversation exclusive, nous explorons sa philosophie du leadership, les étapes qui ont façonné sa carrière et l'avenir des ambitions commerciales de l'Afrique.

Q1 : Vous avez acquis une vaste expérience en tant que négociateur commercial en chef pour l'Angola et acteur clé des négociations de la ZLECAf depuis 2012, et au niveau mondial avec votre rôle à l'Organisation mondiale du commerce. Comment ces expériences façonnent-elles votre approche en tant que chef de cabinet au Secrétariat de la ZLECAf ?

R : Mon expérience en tant que délégué de l'Angola auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Centre du commerce international (ITC) m'a permis de découvrir les complexités du commerce multilatéral. Cela m'a permis de mieux comprendre comment les cadres mondiaux influencent les politiques commerciales nationales et le développement industriel des pays en développement.

Le fait d'avoir participé à l'élaboration du programme de développement de Doha aux côtés de certains des meilleurs négociateurs commerciaux africains a profondément influencé ma vision du développement du continent, en veillant à ce que les politiques que nous créons soient adaptées aux besoins et aux objectifs de nos populations. En tant que membres de l'équipe de direction, nous devons délibérément inculquer une culture de travail axée sur le développement de l'Afrique. Il est essentiel de favoriser un secteur privé fort, inclusif et actif soutenu par la ZLECAf alors que nous œuvrons à la réalisation de l'Agenda 2063 et au-delà.

Q2 : Qui a été votre plus grande source d'inspiration dans votre parcours professionnel, notamment dans les négociations commerciales et la diplomatie internationale? Quelles valeurs fondamentales guident votre éthique de travail et votre processus de prise de décision, et comment ont-elles influencé votre carrière ?

R : Ma plus grande source d'inspiration a été ma défunte grand-mère, Madalena Livramento, la matriarche de notre famille. Elle était dure, mais c'était la personne la plus aimante que j'aie connue. Incroyablement orientée vers les solutions, elle trouvait toujours un moyen d'élaborer un plan, quel que soit le défi. Même si elle n'est plus avec nous, sa force tranquille et sa capacité à guider notre famille dans les moments difficiles continuent d'influencer la façon dont j'aborde le leadership aujourd'hui. Ses leçons de persévérance, d'ingéniosité et de capacité à faire ressortir le meilleur chez les autres ont façonné ma carrière et m'ont inculqué la discipline nécessaire pour produire des résultats qui comptent vraiment pour nos employés.



Q3 : Quel type de culture souhaitez-vous créer au sein du Secrétariat de la ZLECAf, et pourquoi ?

R : Le Secrétariat de la ZLECAf représente les aspirations de 55 pays qui cherchent à surmonter la fragmentation des marchés africains après les indépendances. Nous avons besoin d'une culture de collaboration, de discipline et d'une vision panafricaine, où l'agilité et une approche axée sur les solutions sont essentielles. La création d'une telle culture organisationnelle nécessite l'adhésion de tous les employés, quelle que soit leur position. Je crois qu'il faut favoriser l'excellence, motivée par des valeurs partagées et des objectifs collectifs. Comme le dit le proverbe africain, « Il faut tout un village », soulignant l'importance de la réussite collective.



Q4 : Votre top 4 :

Auteurs préférés et pourquoi : Pepetela, pour son exploration des racines sociétales de l'Angola; Prof. Jean-Michel Mabeko Tali, pour ses réflexions sur la vie de guérilla du MPLA; Gabriel Garcia Marquez, que ma femme m'a présenté, pour son analyse approfondie des sociétés riches et complexes de l'Amérique latine; et le Dr Walter Rodney, une lecture essentielle pour comprendre la trajectoire économique de l'Afrique.

Des leaders inspirants et pourquoi : Samora Machel, Amilcar Cabral et Sekou Touré, pour leur dévouement incessant au bien-être de leur peuple et leurs sacrifices pour l'Afrique. Le mantra « A Luta Continua ea Vitória é Certa » demeure profondément ancré en moi.

Les mantras de la vie : « Dieu avant tout »; ne faites jamais de promesses que vous ne pouvez pas tenir; et faites toujours preuve d'empathie envers les autres.

Croyez-vous en un mode de vie équilibré ou axé sur les priorités? J'ai toujours cherché à maintenir un mode de vie équilibré. Il est essentiel de comprendre à quel point nous dépendons de la famille, des amis et du travail pour assurer une existence épanouissante et significative. L'équilibre me permet de garder les pieds sur terre, mais je reconnais aussi que, parfois, certaines priorités doivent prendre le dessus en fonction de la situation.

Q5: Comment décririez-vous votre philosophie de leadership et comment comptez-vous mettre à profit votre expérience pour stimuler l'innovation au sein du Secrétariat de la ZLECAf?

R : Je suis orienté vers les solutions, je maintiens une attitude positive et disciplinée dans toutes les situations. Je crois que chaque membre d'une organisation a un rôle à jouer et un potentiel unique à apporter. Même une pendule cassée donne l'heure juste deux fois par jour, ce qui nous rappelle que chaque individu peut apporter une valeur ajoutée. Je privilégie l'utilisation d'outils de gestion innovants pour suivre l'exécution de notre stratégie et garantir l'implication totale du personnel. La responsabilité partagée dans la mise en œuvre est essentielle pour favoriser une culture de haute performance.

Q6 : Quelle est votre vision à long terme pour la ZLECAf et comment prévoyez-vous qu'elle transformera le commerce intra-africain et le développement économique ?

R : Ma vision de la ZLECAf est de l'établir comme un point de référence au sein du système de l'Union africaine, non seulement pour atteindre ses objectifs, mais aussi pour favoriser une mentalité panafricaine. Nous devons faire des pays voisins nos principaux partenaires commerciaux et accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial en renforçant nos capacités d'exportation. La ZLECAf est la concrétisation d'un diagnostic longuement étudié. L'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires n'est que la première étape vers la convergence économique et l'augmentation des revenus grâce à des investissements accrus.

Q7: Quels objectifs spécifiques vous êtes-vous fixés pour votre mandat afin de garantir une mise en œuvre efficace et innovante de la ZLECAf ?

R : Mes objectifs s'inscrivent dans la vision du Secrétaire général de créer un Marché commun africain. L'une des priorités est d'améliorer la culture organisationnelle du Secrétariat afin que chacun parle le même langage axé sur le développement, inculqué par nos ancêtres. La réalisation des objectifs de la ZLECAf nécessitera un engagement collectif au cours des prochaines années.

Q8 : Comment évaluez-vous les progrès actuels de la mise en œuvre de la ZLECAf et quelles sont les réalisations notables qui en ressortent ?

R : L'accord lui-même est la réalisation la plus importante. Il y a douze ans, rares étaient ceux qui pensaient que les Africains pourraient conclure un cadre juridique détaillé pour un Marché commun. Le dévouement des chefs d'État a donné aux négociateurs la confiance nécessaire pour produire l'instrument innovant signé à Kigali, au Rwanda, en 2018. L'un des programmes marquants est l'Initiative pour le commerce guidé, un baromètre essentiel pour mesurer nos progrès et identifier les domaines à améliorer.





Q9 : Comment comptez-vous renforcer la collaboration entre les États et les parties non étatiques pour promouvoir une approche unifiée de la mise en œuvre de la ZLECAf ?

R : L'idéal serait d'éliminer dans les temps à venir le concept de « parties non étatiques ». Entre temps, nous devons maintenir l'inclusivité tout en garantissant une période de transition en douceur qui ne désavantage aucun pays. Le caractère inclusif de la ZLECAf est essentiel à son succès à long terme.

Q10 : Comment comptez-vous garantir la soutenabilité à long terme des initiatives de la ZLECAf et leur impact sur les économies africaines ?

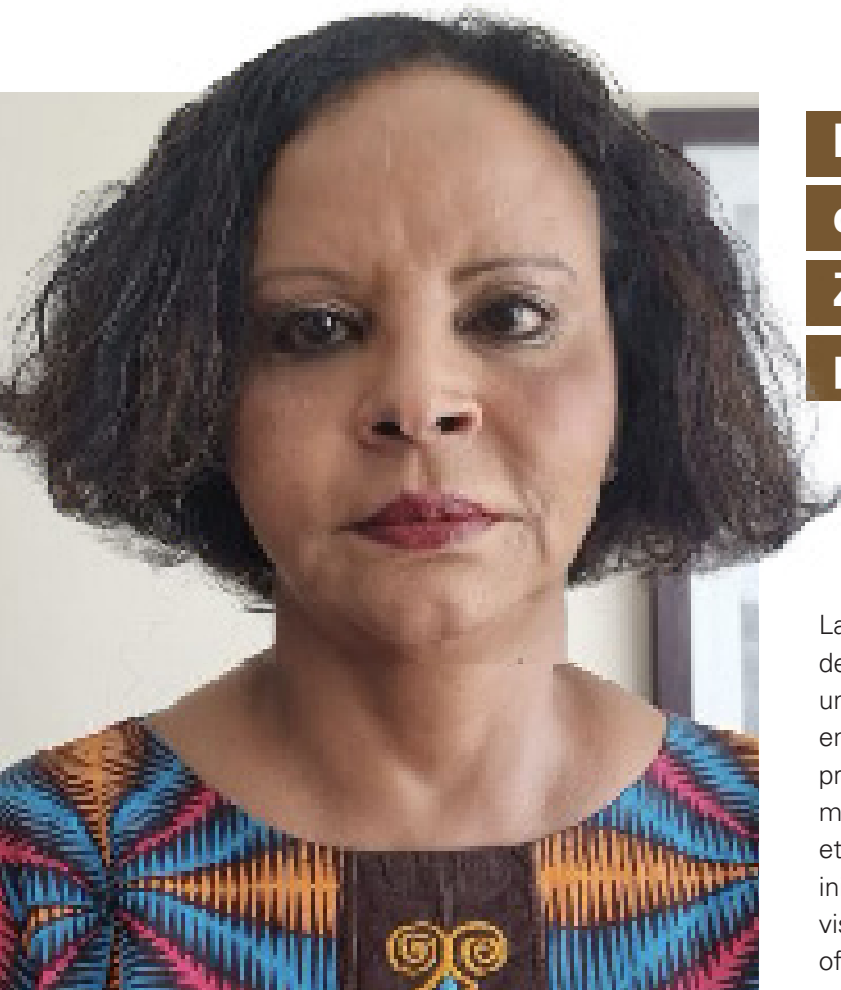
R : La soutenabilité dans le temps repose sur des actions structurées, alignées sur les objectifs de l'Accord. La pleine participation du secteur privé est essentielle et nous devons impliquer le monde universitaire pour inculquer un état d'esprit axé sur le développement de l'Afrique. Nos enfants devraient grandir en comprenant nos itinéraires commerciaux et nos avantages comparatifs, leur assurant ainsi un avenir prospère.

Q11 : Quelles mesures et méthodes d'évaluation mettrez-vous en œuvre pour mesurer le succès et l'impact des initiatives de la ZLECAf ?

R : Nous disposons actuellement de l'outil de suivi, d'évaluation et de rapport de l'Union africaine (AMERT), qui facilite le suivi et l'évaluation au sein de l'Union africaine. Cependant, il est possible de créer notre propre unité de contrôle interne dédiée à la planification stratégique et à la définition des objectifs, afin de garantir un suivi efficace de l'exécution.

Q12 : Qu'est-ce qui vous enthousiasme le plus dans l'avenir de la ZLECAf et son potentiel à transformer le continent africain ?

R : La perspective la plus enthousiasmante est de voir les marchés africains se développer au point de briser le cycle de la pauvreté et de créer des économies compétitives à l'échelle mondiale. Des économies prospères génèrent des sociétés stables, et c'est la vision que nous œuvrons pour l'Afrique que nous voulons.



Mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf (AFIRM) : l'Afrique est prête à rendre comptes

Dr. Halima Noor Abdi

Conseillère principale pour la mise en œuvre et l'examen des politiques de la ZLECAf

La dynamique de mise en œuvre de la première phase de l'accord sur la ZLECAf s'intensifie. L'accord couvre une série de mesures que les gouvernements mettent en œuvre au niveau national, notamment des tarifs préférentiels, la facilitation des échanges, des mécanismes de résolution des barrières non tarifaires et la facilitation du transit. Au fur et à mesure que ces initiatives sont mises en place, la ZLECAf passe d'une vision audacieuse à une mise en œuvre concrète, offrant aux nations et aux entreprises africaines la possibilité de tirer parti des avantages de cet accord

commercial historique.

Les concessions tarifaires préférentielles, par exemple, sont importantes. D'ici le 1er janvier 2025, soit la cinquième année de mise en œuvre des concessions tarifaires, les droits de douane devraient être soit la moitié du taux normal (par exemple, pour les exportations vers les pays membres d'unions douanières telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la CEMAC, la CEDEAO et la SACU) ou même nuls (par exemple, dans le cas de l'Algérie ou du Zimbabwe). Les engagements en matière de facilitation des échanges et de transit, qui s'appuient sur ceux déjà opérationnels au niveau des CER, renforcent encore les efforts visant à stimuler les échanges sur l'ensemble du continent.

M. Tarek Mejaouel, administrateur-conseil et responsable Afrique en charge du développement et de la coopération internationale avec les pays africains, explique : « À la Confédération, nous encourageons activement les entreprises à tirer parti de la ZLECAf et à augmenter les importations en provenance d'autres pays africains. » M. James Chigwenda, PDG de Chemplex Corporation Ltd, ajoute que l'entreprise investit dans la production locale, notamment dans des produits tels que des liquides intraveineux, des médicaments contre les tiques du bétail et des engrais, les exportations vers la région subsaharienne étant soutenues par le cadre de la ZLECAf.

Pour maintenir et accélérer cette dynamique, le 14e Conseil des ministres a adopté en juin 2024 une Directive sur le Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la ZLECAf (AFIRM). Les principaux

objectifs de l'AFIRM sont d'évaluer le respect par les États parties des engagements de la ZLECAf, d'accroître la transparence dans la mise en œuvre des dispositions de la ZLECAf et de promouvoir le respect des règles et des engagements au titre de l'Accord de la ZLECAf. En outre, l'AFIRM identifiera les défis de la mise en œuvre et aidera à trouver des solutions à ces défis, garantissant ainsi que le potentiel de l'accord soit pleinement réalisé.

La Sierra Leone est le premier pays à se soumettre à une évaluation AFIRM. M. Kamara, du ministère du Commerce et de l'Industrie, déclare : « Notre stratégie commerciale nationale vise à repositionner le commerce en faveur de la zone de libre-échange continentale africaine. AFIRM est exactement ce dont nous avons besoin. Nous espérons qu'elle galvanisera les actions visant à mettre pleinement en œuvre la ZLECAf et à éliminer les barrières commerciales avec les principaux partenaires commerciaux, y compris au sein de la sous-région de la CEDEAO. »

L'AFIRM met également l'accent sur la coopération et la coordination au niveau des CER, car les CER sont les éléments constitutifs de la ZLECAf. À ce titre, des évaluations sont prévues pour les États membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Le Secrétaire général de l'UMA, S.E. Tarek Ben Salem, confirme : « Nos États membres sont prêts à jouer un rôle constructif dans le processus d'évaluation et sont déterminés à renforcer l'intégration commerciale régionale dans le cadre de la ZLECAf. »

M. Rui Livramento, chef de cabinet du Secrétariat de la ZLECAf, souligne que la mise en œuvre est essentielle au succès de la ZLECAf : « L'adoption de l'AFIRM réaffirme l'engagement des États parties à maintenir et à accélérer la dynamique de la ZLECAf et à mettre en œuvre toutes ses dispositions. En fin de compte, cela renforcera les interdépendances économiques et la résilience du continent, ouvrant la voie à une renaissance africaine. »

L'AFIRM sert non seulement d'outil de suivi, mais aussi de plateforme de transparence et d'apprentissage par les pairs. En examinant la conformité, elle favorise les meilleures pratiques dans les États parties, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs d'intégration économique et de résilience dans le cadre de la ZLECAf.



LE RÔLE STRATÉGIQUE DES COMITÉS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DANS LA RÉUSSITE DE LA ZLECAF

» Par **Yafika Chitanda** et **Jose Luis Tavares Semedo**



» **Yafika Chitanda**
Programme Management Officer



» **Jose Luis Tavares Semedo**
Programme Management Officer

Alors que l’Afrique s’engage dans un parcours économique transformateur à travers la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), la véritable histoire se situe au-delà des gros titres sur les réductions tarifaires et l’accès aux marchés. L’avenir du continent dans le cadre de la ZLECAF sera façonné non seulement par le texte de l’accord, mais aussi par l’efficacité avec laquelle les comités nationaux de mise en œuvre (NIC) et d’autres cadres nationaux déploieront un leadership stratégique pour exploiter l’apprentissage, les outils innovants et les politiques économiques afin de favoriser l’adoption des dispositions de la ZLECAF. Ces efforts discrets sont la clé de voûte de la capacité de la ZLECAF à tenir sa promesse de transformer l’Afrique en une puissance économique mondiale.

Souvent négligés dans les discussions sur la ZLECAF, les NIC deviennent discrètement les architectes de l’avenir économique de l’Afrique. Chargés de traduire les objectifs généraux de la ZLECAF en stratégies nationales réalisables, ces comités ou leurs équivalents sont le lieu où la diplomatie de haut niveau rencontre les réalités économiques sur le terrain. Comme le souligne une récente publication de l’ODI-ZLECAF, dans certains cas, ce rôle peut également être rempli par les comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE), qui disposent d’un ensemble de connaissances et d’expérience dans l’alignement des politiques commerciales nationales et des cadres réglementaires. Ces organismes permettent à la ZLECAF de s’appuyer sur les structures existantes, minimisant ainsi le besoin d’institutions entièrement nouvelles tout en tirant parti de leur expertise.

Ce qui rend les NIC et leurs équivalents particulièrement puissants, c’est leur composition, qui rassemble un large éventail d’acteurs nationaux, des responsables gouvernementaux et des dirigeants du secteur privé aux organisations de la société civile et aux experts universitaires. Ce mélange de voix est essentiel pour garantir que la mise en œuvre de la ZLECAF soit complète et inclusive.

Toutefois, le succès de ces comités ou de leurs équivalents dépend de leur capacité à exploiter pleinement cette diversité et à remplir une série de fonctions essentielles telles que la planification de l’engagement du secteur privé et le suivi de la mise en œuvre. S’ils ne parviennent pas à mobiliser efficacement toutes les parties prenantes concernées, ils risqueraient de compromettre les objectifs mêmes qu’ils sont censés atteindre, ce qui pourrait freiner les progrès de la ZLECAF au niveau national.

Les NIC et leurs équivalents jouent un rôle essentiel dans l’alignement des politiques économiques nationales sur les objectifs plus larges des accords multilatéraux comme la ZLECAF. Cet alignement est essentiel pour garantir que les engagements pris au niveau continental soient effectivement adoptés et mis en œuvre au niveau national. En comblant l’écart entre la formulation des politiques et leur application pratique, ces comités veillent à ce que les stratégies nationales soient non seulement conformes aux dispositions de la ZLECAF, mais soutiennent également des objectifs plus larges de développement économique.



Mise à l'échelle de l'Initiative pour le commerce guidé

L'Initiative pour le commerce guidé (GTI), lancée en tant que projet pilote, a rapidement pris de l'ampleur en tant que catalyseur pour favoriser des échanges commerciaux réels et concrets

dans le cadre de la ZLECAf. L'expansion de la GTI souligne son efficacité pour passer de la politique à la pratique, plus de 30 pays ayant désormais manifesté leur intérêt. Cette initiative démontre le potentiel de la ZLECAf pour la transformation du paysage économique de l'Afrique. Ce succès n'aurait pas été possible sans les efforts concertés des Comités nationaux de mise en œuvre (NIC) ou des Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE), qui ont travaillé sans relâche pour s'assurer que leurs pays respectent les conditions de participation. Ces comités ont facilité l'harmonisation des réglementations nationales, simplifié les procédures douanières et coordonné avec le secteur privé pour préparer les entreprises au marché de la ZLECAf. Ce travail collaboratif met en évidence le rôle essentiel que jouent les CNI et les organismes similaires pour rapprocher les politiques et les pratiques, en veillant à ce que la ZLECAf ne soit pas seulement un accord sur le papier, mais un moteur de croissance économique réelle.

L'apprentissage et le développement des compétences comme pierre angulaire de la mise en œuvre

Les NIC sont conscients que l'apprentissage et le développement des compétences constituent des facteurs clés de réussite économique dans le cadre de la ZLECAf. Alors que l'Afrique se prépare à un avenir marqué par un commerce intracontinental accru, la main-d'œuvre doit être dotée des compétences nécessaires pour s'orienter dans de nouvelles industries et technologies. Les pays africains jouent un rôle essentiel dans la conduite d'initiatives qui répondent aux exigences de la ZLECAf, favorisant ainsi une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'innovateurs.

Le Ghana en est un parfait exemple : le Bureau national de coordination de la ZLECAf a joué un rôle déterminant dans l'intégration de programmes et d'ateliers de formation professionnelle directement liés aux secteurs liés à la ZLECAf, tels que l'industrie manufacturière et les TIC. Ces programmes sont conçus pour doter la main-d'œuvre des compétences pratiques nécessaires pour tirer pleinement parti des nouvelles opportunités de marché créées par la ZLECAf. Ce faisant, le Bureau national de coordination de la ZLECAf du Ghana crée un précédent quant à la manière dont les NIC peuvent influencer directement les stratégies

nationales d'apprentissage et de développement des compétences pour répondre aux exigences spécifiques de la croissance économique tirée par la ZLECAf.

L'accent mis sur l'apprentissage et le développement des compétences garantit que les avantages de la ZLECAf profitent à tous les niveaux de la société. En favorisant des opportunités inclusives, les pays africains contribuent à combler le déficit de compétences qui pourrait autrement entraver l'intégration économique et la croissance de l'Afrique.

Créer une Afrique résiliente et compétitive

La ZLECAf offre des opportunités sans précédent, mais elle comporte également des défis considérables. Son succès dépendra de la capacité des comités nationaux de mise en œuvre (NIC), des comités nationaux de facilitation des échanges et des organismes similaires à intégrer l'apprentissage, les outils innovants, les politiques économiques et le soutien financier dans des stratégies cohérentes favorisant le développement durable. Ces efforts sont essentiels pour transformer la ZLECAf d'un simple accord en un moteur dynamique de croissance, propulsant l'Afrique sur la scène mondiale.

En exploitant une expertise diversifiée et en tirant parti de l'apprentissage et des politiques économiques, ces comités posent les bases d'une Afrique résiliente et prospère. Leur travail, souvent invisible mais très influent, déterminera si le potentiel de la ZLECAf sera pleinement exploité, façonnant ainsi le futur paysage économique de l'Afrique.



Ecobank
Single Market
Trade Hub

Ecobank
The Pan African Bank

**A BETTER WAY
TO TRADE
ACROSS AFRICA**

5,000+ businesses connected across 33 markets
Join the Ecobank Single Market Trade Hub today!
visit tradehub.ecobank.com



Importance Des Douanes Dans Le Fonctionnement Des Zones De Libre-Échange (ZLE)

^ Mrs. Demitta Gyang

Directrice de l'administration des douanes

L'un des principes fondamentaux du commerce mondial est la règle de la nation la plus favorisée (NPF), qui établit le concept fondamental de non-discrimination entre les membres de l'OMC. Cependant, l'article XXIV du GATT de 1994 (ci-après dénommé article XXIV) prévoit la création de zones de libre-échange, dont le fonctionnement peut s'écarter de la règle de la nation la plus favorisée et permettre le libre-échange entre les membres de la zone de libre-échange. La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange au monde en termes de membres participants, ayant été créée pour les 55 États membres de l'Union africaine (UA). Cet article explique la pertinence des douanes dans le fonctionnement des zones de libre-échange, la ZLECAf en étant un parfait exemple.



^ Dr. Willie Shumba
Expert en douane.



^ Mr. Pedro Gomes Estevão
Chargé principal de programme,
Facilitation des échanges

1. Fonctions génériques des douanes

Le rôle des douanes dans tout pays est dicté par ses propres priorités et lois nationales. En général, les fonctions des douanes comprennent la collecte des recettes, la protection de la sécurité nationale, le contrôle des importations et des exportations en veillant à ce que le commerce international soit conforme aux lois nationales, la protection de l'industrie nationale contre les importations, la mise en œuvre des lois pour assurer le respect des obligations internationales et la sauvegarde de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement impliquée dans la circulation des marchandises dans le commerce international. En opérant aux frontières et en traitant les importations et les exportations, les douanes ont un impact significatif sur la facilitation des échanges. Cependant, il convient de noter que la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges n'est pas le domaine exclusif des douanes, bien qu'elle joue un rôle majeur.

Les administrations douanières bureaucratiques, dotées de lois et de procédures obsolètes ou mal coordonnées, peuvent entraver le commerce et saper les raisons mêmes pour lesquelles les accords de libre-échange ont été créés. Une administration douanière efficace doit donc équilibrer ses

différentes fonctions, dont certaines peuvent sembler être incompatibles. Pour parvenir à cet équilibre, les administrations douanières doivent disposer d'une expertise professionnelle.

2. Fonctionnement d'un accord de libre-échange

La nature des opérations d'un accord de libre-échange peut être déduite de sa définition. Un accord de libre-échange permet la circulation transfrontalière de biens admissibles sans paiement de droits de douane. Ces biens doivent provenir des pays membres de l'accord de libre-échange, comme le stipulent les règles d'origine convenues. L'article XXIV : 4 souligne en outre qu'un accord de libre-échange est conçu pour faciliter le commerce entre ses membres sans ériger de barrières pour les non-membres. Ainsi, l'objectif premier d'un accord de libre-échange est d'élargir et de faciliter le commerce entre ses membres.

3. Pertinence des douanes dans un accord de libre-échange

Il est clair que les douanes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre réussie d'un accord de libre-échange, en particulier en tant qu'organisme frontalier clé. En résumé, la pertinence des douanes comprend les éléments suivants :

- a. Faciliter la libéralisation des échanges et la circulation des marchandises à travers les frontières afin de s'assurer que la ZLE atteigne son objectif d'échanges substantiels entre ses membres ;
- b. Mettre en œuvre les initiatives convenues en matière de facilitation des échanges, telles que l'harmonisation des lois et des procédures commerciales et l'automatisation des processus commerciaux ;
- c. Coopérer avec les agences douanières d'autres parties pour assurer la circulation rapide des marchandises à travers les frontières et éviter la duplication des processus ;
- d. Appliquer correctement les règles d'origine pour garantir que les marchandises bénéficiant d'un traitement en franchise de droits respectent les règles d'origine convenues ;
- e. Identifier et classer correctement les marchandises en utilisant le système harmonisé international ;
- f. Assurer un rôle consultatif sur les questions de politique commerciale liées au commerce international.

Il ne s'agit là que de quelques domaines dans lesquels les douanes interviennent dans un accord de libre-échange. Les termes utilisés dans un accord de libre-échange, notamment territoires douaniers, élimination des droits de douane, règles d'origine et facilitation des échanges, montrent qu'il est impossible de dissocier les douanes du fonctionnement des accords de libre-échange.

4. Conclusion

Cet article a démontré la pertinence des douanes dans les accords de libre-échange. Un accord de libre-échange représente un régime commercial libéralisé pour les biens éligibles. Les douanes jouent un rôle central dans la facilitation des échanges et la circulation des marchandises à travers les frontières, en garantissant le respect des règles convenues par les parties à l'accord de libre-échange. Les douanes sont donc essentielles à la mise en œuvre des mesures politiques convenues et des initiatives de facilitation des échanges. Elles doivent également coopérer avec les autres parties pour garantir que la circulation des marchandises ne soit pas retardée. À ce titre, les administrations douanières jouent un rôle majeur dans le succès d'un accord de libre-échange. Étant donné qu'un accord de libre-échange implique plusieurs territoires douaniers, la coopération entre les membres est essentielle. La bonne mise en œuvre d'un accord de libre-échange nécessite également des autorités douanières compétentes.



Réinventer l'avenir : une lettre à la jeunesse africaine

Prudence Sebahizi

Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Rwanda

Chers dirigeants, jeunes d'Afrique,

Alors que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) apparaît comme un symbole d'espoir et d'opportunité pour le continent. Pour la jeunesse africaine, il ne s'agit pas seulement d'une politique ou d'un accord ; c'est une porte d'entrée vers un avenir rempli de possibilités. La ZLECAf représente un marché unifié de plus de 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné de 3,4 billions de dollars, ce qui en fait la plus grande zone de libre-échange au monde. Mais au-delà des chiffres, c'est un appel à l'action pour que la jeune génération embrasse, s'approprie et mène la transformation de l'Afrique.

La ZLECAf est plus qu'un accord commercial ; c'est une vision audacieuse pour une Afrique unie et prospère. Pour la jeunesse africaine, cette vision représente une opportunité sans précédent de façonner l'avenir du continent. Avec plus de 60 % de la population africaine âgée de moins de 25 ans, les jeunes ne sont pas seulement les dirigeants de demain, ils sont aussi les innovateurs, les entrepreneurs et les acteurs du changement d'aujourd'hui. Le moment est venu d'agir. Il est crucial que la jeunesse africaine saisisse cette opportunité, façonne l'avenir de la ZLECAf et conduise le continent vers une nouvelle ère de croissance et de développement.

La force de la jeunesse

L'Afrique est le continent le plus jeune, avec plus de 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans. Ce dividende démographique a le potentiel de propulser le continent vers une nouvelle ère de prospérité. La ZLECAf offre une plateforme unique aux jeunes Africains pour exploiter leur créativité, leur innovation et leur esprit d'entreprise. En supprimant les barrières commerciales et en favorisant l'intégration économique, la ZLECAf ouvre de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités aux jeunes entrepreneurs, innovateurs et professionnels.

La jeunesse africaine est le plus grand atout de l'Afrique. Grâce à leur énergie, leur créativité et leur résilience, les jeunes Africains ont le potentiel de transformer le continent. La ZLECAf crée un marché unique des biens et des services, facilitant la libre circulation des personnes et des capitaux, et favorisant

l'industrialisation et la diversification économique. En tirant parti de la ZLECAf, les jeunes Africains peuvent briser les barrières, créer de nouvelles opportunités et favoriser une croissance inclusive et durable. Le moment est venu d'exploiter ce potentiel. Retarder l'action reviendrait à passer à côté d'immenses opportunités qui s'offrent à eux.

Opportunités d'innovation et d'entrepreneuriat

La ZLECAf est un catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Elle encourage le développement de nouvelles industries et l'expansion de celles qui existent déjà. Les jeunes Africains peuvent désormais penser au-delà de leurs marchés locaux et accéder au marché continental. Cela signifie davantage de possibilités de développer les entreprises, d'attirer les investissements et de créer des emplois. L'économie numérique, en particulier, devrait en bénéficier énormément. Avec l'essor de la technologie et des plateformes numériques, les jeunes entrepreneurs technologiques peuvent tirer parti de la ZLECAf pour lancer des start-ups qui répondent aux défis locaux avec des solutions mondiales.

L'avenir de la ZLECAf repose entre les mains des jeunes innovateurs et entrepreneurs. La révolution numérique a ouvert de nouvelles perspectives pour les affaires et le commerce, et la jeunesse africaine est à l'avant-garde de cette transformation. Des start-ups technologiques à l'agro-industrie, les jeunes entrepreneurs trouvent des solutions innovantes aux défis locaux et les adaptent aux marchés continentaux et mondiaux. La ZLECAf fournit le cadre nécessaire pour soutenir ces entreprises, en offrant un accès à des marchés plus vastes, en réduisant les coûts commerciaux et en favorisant un environnement commercial compétitif. Saisir ces opportunités façonnera l'avenir. Chaque instant compte pour construire le continent que nous voulons.

Développement des compétences et éducation

L'un des aspects clés du protocole de la ZLECAf pour les femmes et les jeunes dans le commerce est le renforcement de leurs capacités afin qu'ils



deviennent des pionniers du commerce intra-africain. Un élément central consiste à investir dans l'éducation et le développement des compétences pour s'assurer que les jeunes soient équipés pour être compétitifs dans une économie mondialisée. La formation professionnelle, les programmes d'entrepreneuriat et l'accès aux technologies numériques sont essentiels pour permettre aux jeunes Africains de démarrer et de développer leurs entreprises.

L'avenir du travail évolue et la demande de compétences dans les domaines de la technologie, de l'ingénierie, de la finance et d'autres secteurs est en hausse. En acquérant ces compétences, les jeunes Africains peuvent se positionner comme leaders dans la nouvelle économie. Les gouvernements, les établissements d'enseignement et les acteurs du secteur privé doivent collaborer pour offrir une éducation accessible et de qualité qui dote les jeunes des outils nécessaires pour prospérer dans un marché mondial compétitif.

Alors, chers jeunes dirigeants, comme nous le rappelle toujours le Secrétaire général de la ZLECAf, S.E. Wamkele Mene, « saisissez cette occasion ». Le moment est venu d'investir dans l'éducation, la préparation de l'avenir ne peut attendre.

Favoriser une culture de collaboration

La ZLECAf ne se résume pas à une simple intégration économique : elle vise à favoriser une culture de



collaboration et d'unité. La jeunesse africaine doit adhérer à l'esprit du panafricanisme et travailler ensemble au-delà des frontières pour atteindre des objectifs communs. En créant des réseaux, en partageant des connaissances et en collaborant sur des projets, les jeunes Africains peuvent créer un écosystème dynamique qui soutient l'innovation et la croissance. Cette culture de collaboration contribuera à relever les défis et à favoriser le développement durable sur tout le continent.

Les protocoles de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce et le commerce numérique ne sont pas de simples documents sur papier ; ils constituent des cadres pour un avenir plus inclusif et plus prospère. Ils reconnaissent le rôle vital que jouent les jeunes et les femmes dans la croissance économique et plaident en faveur de politiques qui libèrent le plein potentiel de la jeunesse du continent.

Développement durable et impact social

En tant que dirigeants de l'Afrique d'aujourd'hui, les jeunes ont la responsabilité de veiller à ce que la croissance du continent soit durable et inclusive. La ZLECAf offre l'occasion de promouvoir les technologies vertes, les pratiques durables et les initiatives à impact social. Les jeunes entrepreneurs peuvent montrer la voie en élaborant des solutions qui répondent aux défis environnementaux, favorisent l'équité sociale et améliorent la qualité de vie de tous les Africains. En donnant la priorité à la durabilité et à l'impact social, les jeunes peuvent créer un héritage de croissance responsable et inclusive.

Votre vision, votre détermination et votre créativité façonneront l'avenir du continent et créeront un monde meilleur pour les générations à venir. Il est temps d'agir. Chaque instant est une occasion de faire la différence. Le chemin qui nous attend est semé d'embûches, mais avec détermination, collaboration et une vision commune, la jeunesse africaine peut transformer ces difficultés en opportunités et conduire le continent vers une nouvelle ère de croissance et de développement.

Comme l'a affirmé Nelson Mandela, « Cela semble toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse ». Que cela inspire la jeunesse africaine à rêver grand, à prendre des mesures audacieuses et à assumer la charge. L'avenir de la ZLECAf est entre vos mains. Relevez les défis, saisissez les opportunités et travaillez ensemble pour bâtir une Afrique prospère et unie.



Les Voix Des Jeunes

Façonner l'avenir de la ZLECAf

Le personnel du Secrétariat de la ZLECAf étant composé à 25 % de jeunes professionnels, leur rôle dans la définition de l'avenir du commerce africain est indéniable. Ces personnes travaillent dans un large éventail de domaines, allant de l'économie, du droit commercial et de l'élaboration des politiques à la gestion de programmes et aux communications. Le Secrétariat construit activement un creuset de jeunes talents, les dotant des compétences et de l'expertise nécessaires pour assurer le succès et la durabilité de la ZLECAf, qui devrait accroître le commerce intra-africain de plus de 50 % d'ici 2030.

En travaillant en étroite collaboration avec les plus grands experts commerciaux d'Afrique et en s'engageant auprès des principales parties prenantes du continent, ces jeunes professionnels apportent des contributions significatives dans des domaines tels que le commerce numérique, l'intégration économique et la réduction des barrières non tarifaires. L'accent mis par le Secrétariat sur la formation de ces talents crée un « gain de cerveaux », en retenant des individus qualifiés pour façonner l'avenir commercial de l'Afrique et renforcer sa compétitivité mondiale.

Ces jeunes professionnels, par leurs rôles divers, démontrent activement comment leurs contributions stimulent l'avenir du commerce en Afrique. Voici quelques-unes de leurs voix :



Bamzi Osiko-Dede Teyegaga

En tant que membre de l'équipe de mobilisation du secteur privé, mon rôle consiste à contribuer à l'avenir de la ZLECAf en favorisant la collaboration entre le Secrétariat et les parties prenantes du secteur privé. En comblant ce fossé, nous garantissons la participation active du secteur privé à la promotion de la compétitivité commerciale de l'Afrique et à la pose des bases d'une croissance durable dans le cadre de la ZLECAf



“ Belinda Opoku Agyemang

Dans mon rôle au sein de la Division de la propriété intellectuelle, je contribue à protéger les œuvres des jeunes inventeurs à l'échelle africaine et locale, en veillant à ce que leur créativité stimule les échanges commerciaux futurs dans le cadre de la ZLECAf. En garantissant les droits de propriété intellectuelle, nous créons un espace pour l'innovation et l'entrepreneuriat, ce qui est essentiel pour la compétitivité commerciale de l'Afrique. Notre travail relie les politiques de propriété intellectuelle aux objectifs plus larges de la ZLECAf, de l'amélioration de l'accès aux soins de santé à la promotion du commerce numérique et des technologies émergentes, qui positionneront l'Afrique comme une force compétitive sur le marché mondial.



“ Dennis Owusu-Prempeh

En tant que chargé de programme au sein de l'Unité d'engagement du secteur privé, je suis honoré de contribuer à la ZLECAf, un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA. Mon rôle dans le soutien à la planification du programme et à l'engagement des parties prenantes avec des experts du secteur privé contribue directement à faire progresser les objectifs du Secrétariat et la transformation du commerce en Afrique.



“ Nelly Roxane Farida TOURE

L'avenir de l'Afrique dans le commerce mondial repose sur la libération du potentiel de ses jeunes talents. En tant que porte-parole des jeunes au Secrétariat de la ZLECAf, je suis fière de contribuer à transformer le paysage commercial de l'Afrique en rationalisant les processus et en soutenant les initiatives qui stimulent la croissance économique. Mon travail contribue au succès de la ZLECAf, en renforçant la position de l'Afrique dans le commerce mondial. Je suis africaine et j'aime l'Afrique.



“ Ruth Kutorkor Kotey

L'Afrique a besoin de jeunes leaders pour dynamiser son potentiel économique. Mon rôle au sein de la Division des communications du Secrétariat transforme la stratégie en récit et la vision en victoire. Je suis le pouls de l'avenir commercial de l'Afrique. Je suis l'Afrique.



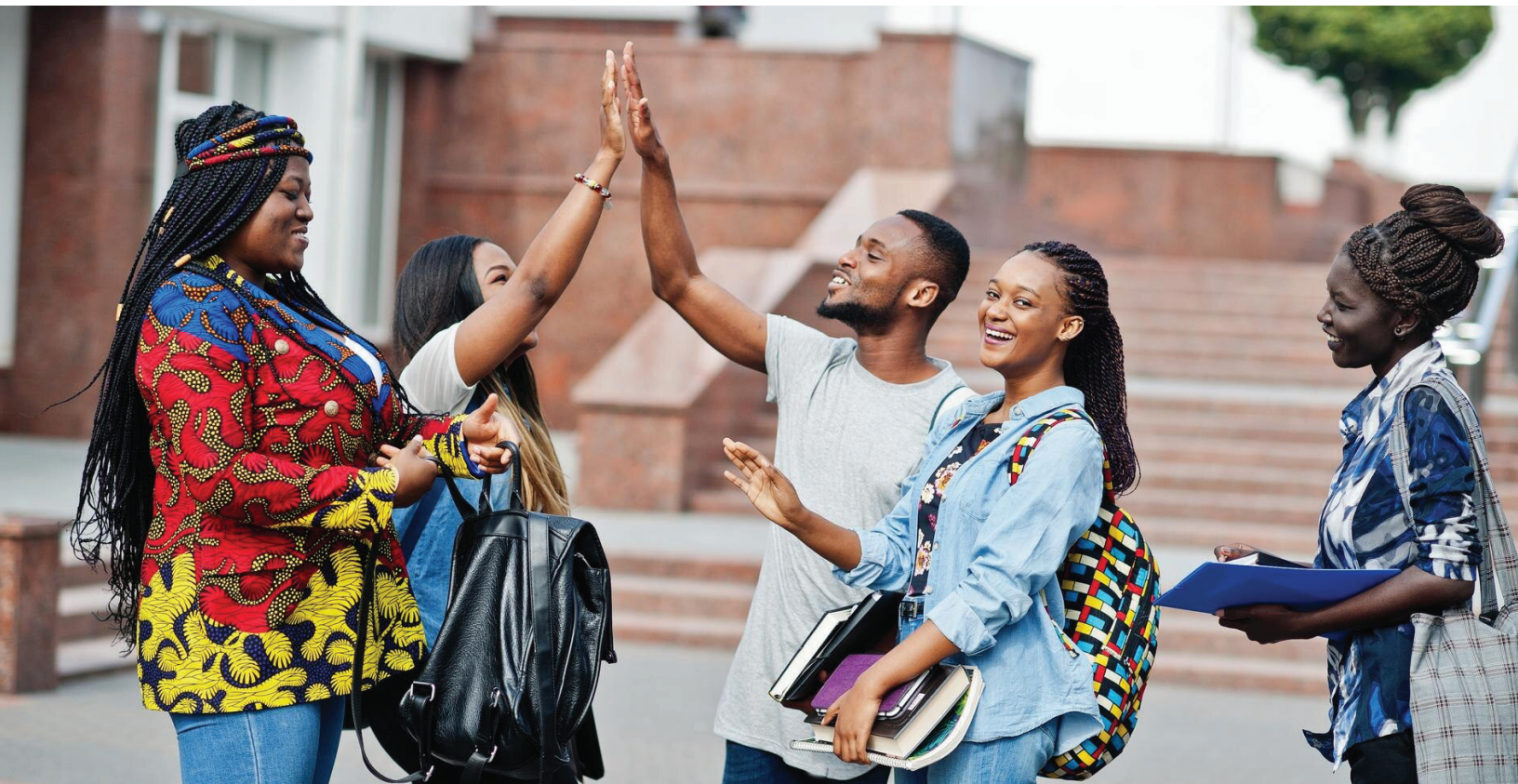
Godfred Prebbie Mensah

En tant que stagiaire au sein de l’AHRMD alors que le Secrétariat engage une étape cruciale, je contribue à construire notre base organisationnelle grâce à des analyses avancées de la main-d’œuvre et à l’optimisation des flux de travail administratifs. Mon rôle consiste à concevoir et à visualiser les données sur la main-d’œuvre afin de fournir des informations qui éclairent les politiques et les décisions stratégiques. En établissant des structures RH et administratives solides, nous créons une base et un environnement propice essentiels à la réalisation de la vision de l’intégration économique africaine de la ZLECAf. Je suis ravi de contribuer à façonner les systèmes qui soutiendront l’avenir commercial de l’Afrique.



Charlotte Tambala Kaliati

En tant que jeune professionnelle de la Division du commerce des services, je contribue à jeter les bases qui permettront aux entreprises africaines de se développer et d’être compétitives à l’échelle mondiale en favorisant des échanges commerciaux plus fluides dans des secteurs tels que la finance, le tourisme et les transports. Cela favorise non seulement la croissance économique et la création d’emplois, mais renforce également la compétitivité commerciale de l’Afrique sur la scène mondiale.





UNDP through its Regional Bureau for Africa facilitates an inclusive Market Integration under the AfCFTA

Our experience with the private sector spans inclusive business, value chains development, market-driven climate solutions and more. Through our Regional Bureau for Africa, we continue to play a pivotal role in supporting businesses across the continent, particularly those led by women and youth to seize the AfCFTA opportunities. By providing them with technical assistance, facilitating their access to finance, investing in their productive capacities and digital capabilities, while promoting an enabling policy environment, we help unlock the potential of the one African market.

<https://www.undp.org/africa/afcfta>



Oser inventer : l'histoire visuelle derrière l'avenir audacieux de la ZLECAf

Par **Elvis Yao Blewube**

Le thème « Oser inventer l'avenir de la ZLECAf » de Biashara Afrika 2024 à Kigali, au Rwanda, est plus qu'une simple déclaration. C'est un cri de ralliement pour que l'ensemble du continent relève le défi de libérer le potentiel illimité de l'Afrique. Inspiré par l'esprit révolutionnaire du président Thomas Sankara, ancien président du Burkina Faso, ce thème incarne le courage, l'innovation et l'audace nécessaires pour transformer l'Afrique en une puissance économique mondiale, sortant des millions de personnes de la pauvreté et créant de nouvelles opportunités pour les générations à venir.

Pour la réalisation de ce visuel, je me suis inspiré des mots puissants de Sankara : « On ne peut pas opérer de changement fondamental sans une certaine dose de folie ». Cette idée d'audace, de rupture avec la norme pour réaliser quelque chose de plus grand, résonne fortement avec la mission de la ZLECAf de remodeler le paysage commercial de l'Afrique. Pour refléter cela, j'ai choisi de me concentrer sur deux figures qui incarnent cette audace : Sankara, le rêveur d'une Afrique unie, et S.E. Wamkele Mene, le secrétaire général de la ZLECAf, le leader qui participe à faire de ce rêve une réalité.

Le visuel clé que j'ai créé, une réalisation au crayon de Sankara et de S.E. Mene, établit un lien puissant entre ces deux « fous », tous deux visionnaires à part entière. Le regard intense de Sankara se tourne vers l'avenir, rempli d'espoir et d'optimisme pour une Afrique qui pourrait se libérer de la dépendance économique. En revanche, le regard de S.E. Mene reflète la fierté et la détermination, alors qu'il conduit le Secrétariat de la ZLECAf dans la mise en œuvre de cette vision de l'intégration économique africaine.

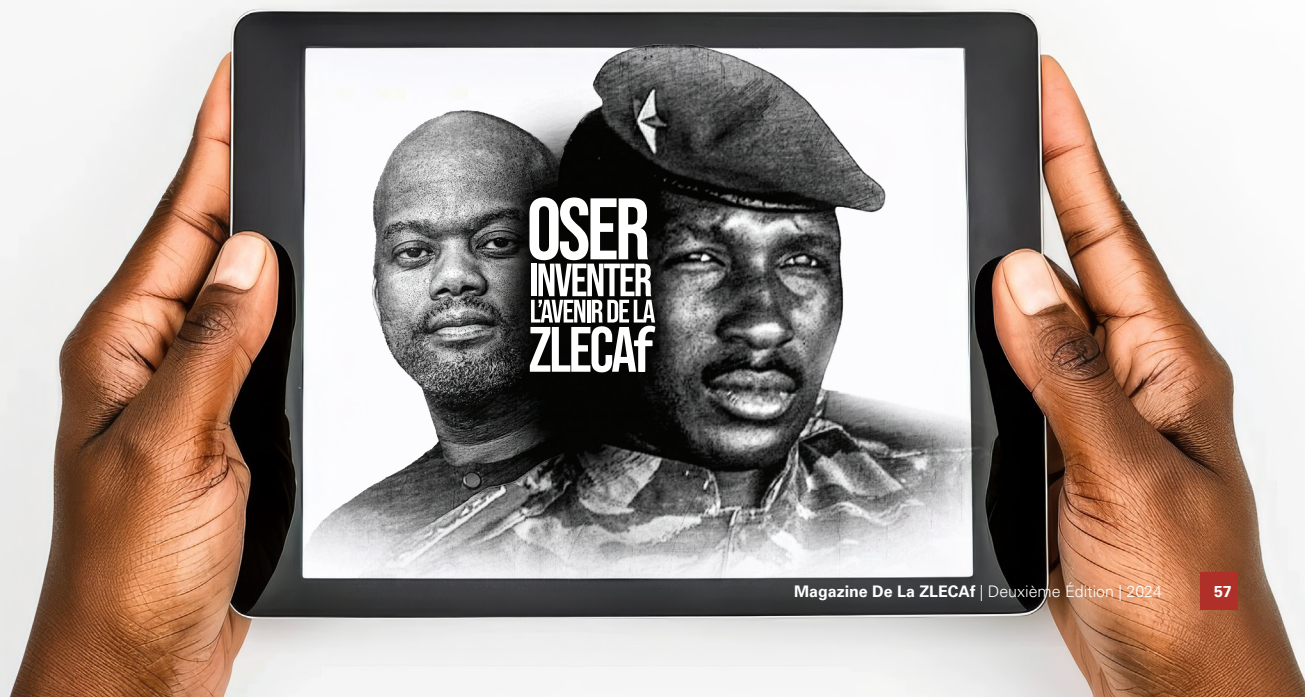


Sankara, qui a imaginé une Afrique autonome bien avant que cela ne devienne un objectif tangible, symbolise le rêveur visionnaire. Son leadership révolutionnaire au Burkina Faso et ses idées audacieuses sur l'unité et l'émancipation de l'Afrique ont jeté les bases du type de changement que la ZLECAf cherche aujourd'hui à mettre en œuvre. S.E. Mene, en tant que Secrétaire général de la ZLECAf, représente le pont entre ce rêve et sa réalisation. Son leadership rapproche le rêve de Sankara de la réalité, alors que l'Afrique fait des pas de géant pour sa transformation en une puissance économique intégrée.

La technique du dessin au crayon que j'ai utilisée a un double objectif : elle ajoute du poids émotionnel et de la profondeur historique, tout en reliant le passé révolutionnaire au présent et à l'avenir du parcours économique de l'Afrique. Le visuel est destiné à évoquer un sentiment de continuité, montrant que le parcours de l'Afrique vers l'intégration économique n'a pas commencé aujourd'hui, mais est enraciné dans les aspirations de dirigeants comme Sankara. La ZLECAf est la plateforme qui donne vie à ces aspirations, et S.E. Mene est le dirigeant chargé de diriger le navire.

À travers cette expression visuelle, j'ai voulu résumer l'essence du thème « Oser inventer l'avenir de la ZLECAf ». C'est un appel à l'action, non seulement pour les décideurs politiques et les dirigeants, mais pour chaque Africain. Il nous met au défi d'être audacieux, d'innover et de façonner notre avenir par le commerce et la coopération économique. En reliant le passé au présent, je voulais souligner que la ZLECAf n'est pas seulement une question de commerce. Il s'agit de concrétiser une vision pour une Afrique unie et prospère.

En conclusion, ce visuel clé symbolise la mission de la ZLECAf d'unifier l'Afrique sur le plan économique. Il rend hommage à la fois aux rêveurs et aux acteurs, à ceux qui ont osé imaginer un avenir différent pour l'Afrique, et à ceux qui osent faire de cet avenir une réalité. Grâce à la vision de Sankara et au leadership de S.E. Wamkele Mene, le chemin de l'Afrique vers l'intégration économique n'est plus seulement un rêve ; il est en train de se réaliser, et nous en faisons tous partie.





AVAILABLE



COMING SOON

My AFRICA24

HD STREAMING WORLDWIDE FOR AFRICA

▶ THE BEST PLACE
TO WATCH ALL OF AFRICA



OFFICIAL MEDIA PARTNER





Zone de libre-échange continentale africaine
Africa Trade House, Ambassadorial Enclave,
Liberia Road, Ridge, Accra - Ghana

Division des communications
Email: afcftacommunications@au-afcfta.org
Telephone: +233 596 921 130

f @ X in
AfCFTA Secretariat
<https://au-afcfta.org>